

LE 7AS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

NOVEMBRE/
DÉCEMBRE
2023
N°281-282
12€

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
FRATERNITÉ
SOBRIÉTÉ

ENTRETIEN

QUELLE PLACE POUR LA SPIRITUALITÉ ?

Avec Frédéric Lenoir

■ INVITÉ DU MOIS

Christophe Bouillon,
Président de l'APVF

■ RSA

Réinsérer l'emploi

■ ILLECTRONISME

**Laissés pour compte
du numérique**

■ CAHIER DES RÉSEAUX

Maires : ultime rempart ?



Vous n'avez pas pu assister aux Assises de la Protection de l'Enfance sur les 1000 premiers jours de l'enfant ?

IL N'EST PAS TROP TARD !

LE REPLAY INTÉGRAL* EST DISPONIBLE SUR UNE PLATEFORME DÉDIÉE AVEC :

- ▶ Les vidéos des 3 séances plénières, Les vidéos des 5 ateliers, Des vidéos bonus sur des expériences innovantes présentées lors de l'événement ou dans les espaces partenaires sur : "1000 premiers jours de l'enfant : mieux prévenir, mieux protéger".

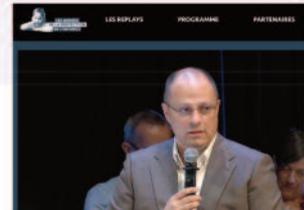
AU TOTAL

- ▶ Une trentaine d'heures de vidéos passionnantes sur : la prévention, le soutien à la parentalité, les enseignements des neurosciences sur ce qui se joue dans les 1000 premiers jours, l'accompagnement des tout-petits en danger, ...
- ▶ Avec les contributions des experts les plus reconnus : Boris Cyrulnik, Pr Laurent Storme, Dr Lauriane Vulliez, Dr Daniel Rousseau, George Tarabulsy, Carl Lacharité, Anne Raynaud, et tant d'autres...
- ▶ Avec de nombreuses expériences présentées par des acteurs de terrain inspirants.
- ▶ Et les témoignages précieux d'anciens mineurs accompagnés et de parents concernés.

La plateforme propose également de nombreux documents en lien avec les thématiques traitées au cours de l'événement. Des ressources documentaires pour approfondir encore les contributions filmées.



Page d'accueil de la plateforme dédiée aux Assises nationales de la protection de l'enfance 2023 consacrée aux 1000 premiers jours de l'enfant.



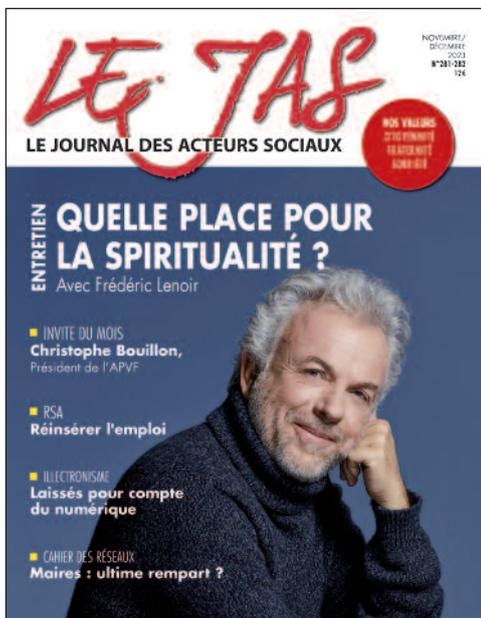
* L'accès à la plateforme des Assises proposant le replay (www.ape2023.fr) est payant pour ceux qui n'étaient pas inscrits aux Assises de la Protection de l'Enfance 2023.

Tarif institutionnel : 300 € le lien de connexion

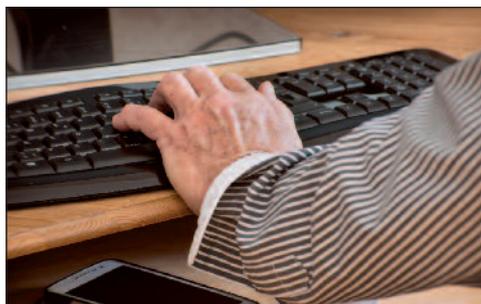
Tarif personnel : 250 € le lien de connexion

Le tarif donne droit à un accès illimité à la plateforme durant 12 mois pour la personne disposant d'un accès.

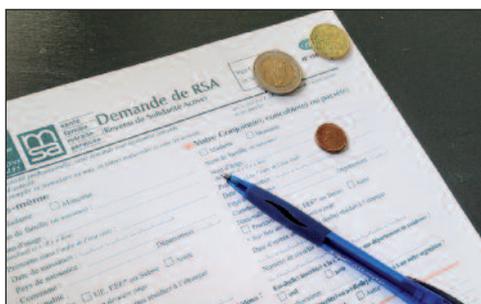
Pour vous abonner au Replay : merci d'envoyer votre demande à : assises@lejas.com



INVITÉ DU MOIS - Christophe Bouillon,
Président de l'APVF p.18



DOSSIER - Illectronisme. Laissés pour
compte du numérique p.21



DÉCRYPTAGE - Une réforme pour
« réinsérer » l'emploi dans le RSA ! p.32

SOMMAIRE

4
Édito

8

L'ESSENTIEL

Institutions

12

Société

15

Social sans frontières

18

INVITÉ DU MOIS

Christophe Bouillon,
Président de l'Association des Petites
Villes de France

21

DOSSIER

Illectronisme. Laissés pour
compte du numérique

26

ENTRETIEN

Une recherche de
spiritualité dans un monde
incertain

32

DÉCRYPTAGE

« Réinsérer » l'emploi
dans le RSA

38

TRIBUNE

« Prévenir la tentation de
l'islamisme radical »
Jean-Claude Sommaire

42

BIEN VIEILLIR

Vieillessement actif en santé :
Viva Lab booste l'innovation

46

SOLIDARITÉ

Cogolin, un EHPAD ouvert
vers l'extérieur

51

LE CAHIER DES RÉSEAUX

LE PACTE CIVIQUE

Rééquilibrer les niveaux
de responsabilités entre l'État
et les collectivités locales

52

RENESS

Ayons du PIF

53

FNADEPAPE

Le maillon manquant de
la protection de l'enfance

54

FNADEPA

Nos combats sont
communs

55

LE MOUVEMENT DES RÉGIES

Travailler ensemble
en bonne intelligence

56

ODAS

Infuser toutes les
politiques locales

58

ADMR

« Tant qu'il y aura des
maires..., des bénévoles, des
salariés et des associations
locales »

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro : José-Marie Latour, Kevin Nectoux, Hélène Padieu, Jean-Claude Sommaire, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : maria.lillo@lejas.com
Tarifs : 1 an/10 numéros
France : 75 euros - Étranger : 94 euros
Vente au numéro : 12 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47
catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,
SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B
420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : Décembre 2023
ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

« Climat : la menace justifie une économie de guerre »

C'est le cri d'alarme lancé par Yves Laszlo, mathématicien reconnu dans le monde entier, au moment de la COP 28. Tandis que de leur côté le philosophe Dominique Bourg, la climatologue Marie-Antoinette Mélières et l'écologiste Franck Pupunat soulignaient que « le climat est une question immédiate et non pour la fin du siècle », comme l'ont martelé trop souvent les médias. Malheureusement, les résultats de la COP 28 ne répondent pas, loin s'en faut, à ces appels désespérés sur l'urgence de la situation. Certes pour la première fois une COP reconnaît la responsabilité des énergies fossiles dans la détérioration de notre environnement. Mais toutes les mesures annoncées apparaissent comme dérisoires par rapport à l'ampleur des problèmes à résoudre.

Pourtant, des exemples récents, comme l'invasion de l'Ukraine par la Russie montrent la capacité de certains États à dégager des centaines de milliards pour aider le pays agressé. Mais surtout, l'histoire nous apprend qu'à l'issue de l'attaque de Pearl Harbor le 7 décembre 1941, le PIB des États-Unis fut entièrement métamorphosé au profit d'une économie de guerre. La mobilisation du pays déboucha sur la transformation des industries automobiles en industries d'armement, tandis que s'ouvraient partout d'immenses travaux pour faciliter la construction de nouvelles usines destinées aux efforts de guerre (un porte-avion tous les cinq jours). Et loin de s'opposer aux intérêts particuliers des Américains, cette métamorphose s'accompagna, faute de main-d'œuvre, d'une augmentation considérable des salaires, de la création de nombreux syndicats, d'une répartition plus équitable de la fiscalité. Des progrès qui ouvrirent la voie au dynamisme et à la prépondérance de l'économie américaine.

Ce lien entre résistance au suicide climatique et production de richesses a longtemps été défendu par des économistes tels que Jeremy Rifkin. Mais il est dorénavant relayé par des acteurs entrepreneuriaux, comme Bertrand Picard, créateur de la Fondation Solar Impulse, qui a déjà répertorié 1600 solutions rentables pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais pour les mettre en œuvre, il faut cesser de louvoyer entre des déclarations sans solution et des solutions sans résultats. Car en 2022 des chercheurs ont déjà identifié 425 grands projets surréalistes d'extraction de charbon, pétrole et gaz, qui vont conduire à une explosion des émissions de CO₂ dans les prochaines années. Il ne nous reste plus qu'à espérer qu'en 2024 l'immense fossé entre les scientifiques et les politiques se résorbe, mais aussi entre la survie de la planète et nos comportements suicidaires.

**Vous êtes
les acteurs
de grands
projets**

**Nous
sommes
au service
des territoires**



Construisons ensemble
l'habitat social de demain.



LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV

RSA PAPER...



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.12

SOCIÉTÉ



p.15

SANS FRONTIÈRES



CNRS

La grogne des chercheurs contre la bureaucratie

La frénésie d'automatisation des bureaucrates fait encore des dégâts au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), avec le lancement pendant l'été de pas moins de trois nouveaux logiciels pour obtenir des ordres de mission. Dorénavant, chaque déplacement doit faire l'objet d'un dépôt de dossier qui peut prendre une semaine à être traité. Puis, tous les achats (transports, hôtels...) doivent obligatoirement être réservés via ces plateformes, qui occasionnent des coûts en moyenne de 20 % plus élevés pour les finances du laboratoire. Mais ces nouveaux logiciels ne sont qu'une « goutte d'eau qui fait déborder le vase », car les chercheurs se sentent de plus en plus asphyxiés par ces procédures absurdes. En octobre plus d'un millier de signatures ont été recueillies en quelques jours sur une pétition contestant ces nouvelles directives. Mais le problème est plus profond, car cette lourdeur procédurale particulière à notre pays est la cause chaque année du départ de plusieurs chercheurs vers l'étranger.

ASSURANCE CHÔMAGE

Un accord des partenaires sociaux

Le 10 novembre dernier s'achevait la table ronde des partenaires sociaux organisée pour s'accorder sur les prochains termes de la convention quadri-annuelle entre l'État et l'Unedic. Malgré des thèmes porteurs de tensions, comme le recul du basculement vers la retraite ou encore les droits des intermittents, des compromis ont été trouvés. Du côté des chômeurs, on note quelques améliorations, comme la baisse de 6 à 5 mois travaillés pour obtenir les premières allocations, ou la baisse du plafond de jours non travaillés (de 75 % à 70 %) pour les personnes qui enchaînent des contrats courts. De petits droits, qui devrait occasionner 815 millions de dépenses supplémentaires entre 2024 et 2027 incluse. Cependant le gouvernement n'a pas voulu entériner l'accord, et a annoncé le report de la réforme à juin 2024, en attendant une négociation sur l'emploi des seniors.

EMMAÜS

Tensions internes



Le mouvement Emmaüs serait-il dans une impasse ? En effet, plusieurs sites du Nord se sont mis en grève depuis le début de l'été, accusant la direction locale d'abus de pouvoir (promesses non tenues, propos racistes, exploitation...), allant jusqu'à faire intervenir les forces de l'ordre sur dénonciation de travail illégal. La fédération nationale avoue sa gêne et son peu de moyens pour régler le conflit. Si celui-ci encourage ceux qui

remettent en cause l'architecture d'Emmaüs, créée il y a soixante-dix ans dans un contexte bien différent, d'autres se méfient des motivations réelles des grévistes. Car les plaintes des compagnons d'Emmaüs contre leur direction pourraient avoir été en partie motivées par une disposition de la loi sur l'immigration de 2018, permettant d'obtenir plus facilement un permis de séjour provisoire sur dénonciation de faits de traite d'êtres humains. Un dossier compliqué, qui pourrait faire apparaître les effets pervers de cette loi.

COLLECTIVITÉS LOCALES

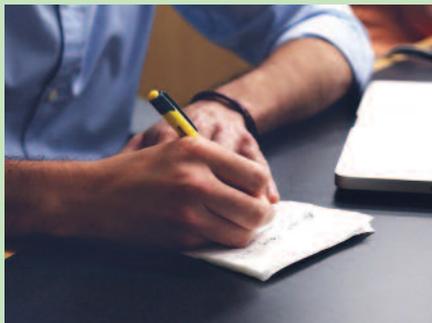
Les maires interpellent le gouvernement sur leur couverture assurantielle



Dans une tribune, parue dans *Le Monde* le 21 novembre, un collectif de maires, dont Christophe Bouillon, président de l'association des petites villes de France (invité du mois p. 18), s'inquiète de la perspective de voir les communes assumer elles-mêmes les risques inhérents à leurs responsabilités. En effet, on observe un retrait des assureurs, désertant « un marché peu rentable ». La crise du Covid-19, les violences urbaines et la hausse des aléas climatiques provoqueraient la « résiliation unilatérale » des assureurs, une pratique légale permettant à ces professionnels de dénoncer un contrat et de renégocier ces clauses. Si les communes devaient elles-mêmes couvrir les risques, cela limiterait sérieusement leur capacité d'investissement, au détriment des missions à destination de leurs administrés. Le collectif invite l'État à réagir urgemment : « *Notre autonomie financière, pendant du principe constitutionnel de libre administration, doit être préservée ! C'est le cœur même de la cohésion territoriale qui est en jeu.* »

INSERTION

Territoires zéro chômeur choyé de nouveau par le gouvernement



C'est une bonne nouvelle pour tous les soutiens de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), dont *le Jas*. En octobre dernier, ils s'étaient mobilisés pour manifester leurs inquiétudes quant au montant

alloué au dispositif dans le cadre du projet de loi de finance 2024. Celui-ci ne correspondait pas aux demandes d'extension du dispositif formulées par Laurent Grandguillaume, son président. Finalement, à la suite d'un amendement, le budget global de l'expérimentation passera de 69 à 80 millions d'euros, ce qui permettra de la développer autant que le souhaitent ses dirigeants. Divers territoires vont donc pouvoir lancer l'initiative, à l'instar des Mureaux, dans les Yvelines, qui va devenir la 58^{ème} commune à héberger une entreprise à but d'emploi (EBE). Elle fournira 40 à 45 CDI temps plein à des chômeurs en recherche d'emploi depuis plus d'un an. Et elle fournira différents services, comme la réparation de vélos ou la rénovation de meubles.

PROTECTION DE L'ENFANCE

La Ciivise émet 82 recommandations pour mieux protéger les mineurs



Le 17 novembre dernier, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a remis un rapport de 730 pages, fruit de trois ans de travail. Pour améliorer le traite-

tement judiciaire, la commission propose notamment une mise en sécurité immédiate des enfants « en cas d'inceste vraisemblable » au moyen d'une ordonnance de sûreté de l'enfant, déclenchée par un juge. La Ciivise souhaite ouvrir la voix à l'imprescriptibilité du crime de viol sur mineur, en raison de la difficulté pour les victimes à révéler les violences qu'elles ont subies. Enfin, pour assurer un meilleur repérage, elle préconise un soutien aux professionnels en assurant à ces derniers de ne faire l'objet d'aucune poursuite disciplinaire en cas de signalement. Pourtant, malgré la qualité de ce rapport, la Première Ministre Élisabeth Borne a présenté un plan de lutte largement revu à la baisse pour 2023-2027, particulièrement décevant selon les associations concernées. Et Edouard Durand, président de la Ciivise, pourtant plébiscité, vient d'être remplacé.

SANTÉ

Malaise dans les officines

Le 21 novembre, les étudiants en pharmacie ont manifesté dans toute la France, afin de demander la mise en œuvre de la réforme du troisième cycle et des mesures urgentes pour contrecarrer la perte d'attractivité du métier. Cette réforme, promise il y a 7 ans, devait notamment revaloriser les indemnités de stage pour redynamiser la filière alors que 1 500 places sont restées vides dans les facultés ces deux dernières années. Les pharmaciens ont également tiré la sonnette d'alarme au vu de la fragilité financière du réseau officinal, mis à mal par l'augmentation des charges sous l'effet de l'inflation. Les prix des médicaments étant réglementés par l'État, les pharmacies disposent de peu de leviers pour améliorer sensiblement leur santé économique.

LOGEMENT SOCIAL

659 communes hors la loi



Selon la fondation Abbé Pierre, le logement social n'a jamais été aussi demandé, avec 2,4 millions de ménages en attente. Or, malgré la loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU), sur les 278 000 logements neufs attendus pour la période 2020-2022, seuls 186 000 soit 67 % ont été réalisés. En 2020, 1031 communes urbaines n'avaient pas atteint leur quota de 20%

ou 25 % de logements sociaux prévus par la loi, et elles sont encore 659 en 2022 à avoir failli à cette obligation. Parmi les villes en défaut, on note plusieurs communes de la région PACA (Nice, Toulon, Aix-en-Provence, Marseille...). En revanche, dans la région Occitanie, Montpellier a atteint son quota de 25% en raison d'une politique volontariste de la municipalité.

FINANCES PUBLIQUES

La transition énergétique dans le collimateur

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

Un récent rapport de la Direction générale du Trésor indique un surprenant calcul, celui des pertes fiscales inhérentes à la transition énergétique. En effet, en 2022 la fiscalité des carburants a généré 41,5 milliards d'euros. Avec le passage

progressif au tout électrique, cette manne est appelée à fortement s'amenuiser, ce que chiffre le rapport à 13 milliards d'euros de recettes en moins d'ici à 2030, et 30 milliards d'ici à 2050. Il s'agit bien entendu de continuer sur la lancée de la réduction de gaz à effet de serre, mais le gouvernement devra dorénavant trouver de nouvelles recettes en substitution, à l'instar d'autres pays européens qui prévoient par exemple le lancement de péages urbains ou la baisse des investissements dans les industries fossiles. En conclusion, le Direction générale du Trésor encourage tous les acteurs politiques et économiques à anticiper cette transition fiscale.

ÉDUCATION

Une enquête pour mieux détecter le harcèlement scolaire

Le 7 novembre était publié par voie de décret le lancement d'une enquête nationale intitulée « enquête harcèlement », destinée à tous les élèves scolarisés du CE2 à la terminale. Ce questionnaire sera proposé chaque année à ces élèves par leur établissement scolaire. Sur la base d'informations anonymes, il s'agit de recueillir « des indications sur les faits susceptibles d'être qualifiés de harcèlement scolaire ». Au-delà de la détection de signalements permettant à la communauté éducative de l'établissement de mettre en place des mesures correctives ou de prévention, ces données devraient aussi faire progresser la connaissance du problème et en donner un chiffrage statistique plus précis. Une mesure utile, si elle est bien accompagnée, pour ne pas faire basculer « sensibilisation » du côté de « psychose ».

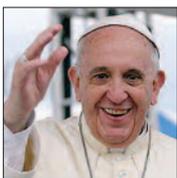
CARTON VERT



À **Éric Sadin**, philosophe, pour son essai *La vie spectrale*, qui dénonce avec beaucoup de pédagogie le sabordage annoncé des facultés fondamentales de l'humain au profit des dispositifs d'intelligence artificielle



À **Ken Loach**, cinéaste, qui consacre son dernier film *The Old Oak*, à un plaidoyer en faveur des migrants, en démontrant l'apport positif qu'ils peuvent apporter à un territoire, sans manichéisme ni angélisme.



Au **Pape François**, qui dans sa dernière déclaration en faveur de l'environnement à l'occasion de la COP 28, relève que : « *La volonté de produire et de posséder s'est transformée en obsession, avec une avidité sans limite qui fait de l'environnement l'objet d'une exploitation effrénée* ».

CARTON ROUGE



À **Jérôme Cahuzac**, ancien ministre du Budget, qui, malgré sa condamnation pour fraude fiscale et ses mensonges à la représentation nationale, tente de revenir sur la scène politique en multipliant ses déclarations dans son fief du Lot-et-Garonne.



À **Ben Issa-Oussen**, président (LR) du département de Mayotte qui, malgré les immenses difficultés de son territoire se lance dans la construction d'une villa présidentielle d'1,5 million d'euros.



À **Jean-François Péresse**, directeur du supplément hebdomadaire *Echos Week-End*, qui dans son éditorial n'hésite pas à écrire que les valeurs portées par le luxe « rapprochent les hommes et les peuples, récuse les discriminations et cultivent les différences ».

DES CHIFFRES ET DU SENS

➤ 353 600

c'est le nombre de victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus en 2022, contre 225 500 en 2016. Une forte progression, essentiellement due aux violences familiales qui sont aujourd'hui mieux repérées. En revanche, le nombre de vols avec armes a fortement diminué, passant de 11 000 en 2016 à 8 600 en 2022.

➤ 43%

c'est l'estimation, selon le Centre pour le développement mondial de Washington, de la part de la Chine dans l'emploi industriel mondial d'ici à 2050.

➤ 2,7 MILLIONS

c'est le stock de dossiers non traités les années précédentes dont les commissariats de police ont hérité en 2022. Pour rappel, 3,5 millions de nouvelles procédures ont été enregistrées la même année.

➤ 582 KILOGRAMMES

c'est le poids moyen des déchets produit en un an par chaque Français en 2022, en augmentation par rapport aux 454 kg de 2015.

➤ 6,1 MILLIONS

c'est le nombre de personnes immigrées dans les pays de l'OCDE en 2022 (hors réfugiés temporaires, comme les Ukrainiens), soit 26 % de plus que l'année précédente.

➤ 65 MÈTRES

c'est la hausse du niveau des mers et océans estimée si les glaces de l'Antarctique et du Groenland fondent, faute de ralentir le réchauffement climatique avant 2050.

➤ 57%

c'est le nombre de Français entre 55 et 64 ans inactifs, que cela soit en raison du chômage ou de la pré-retraite. Pour égaler le taux de la Suède (69 %) la France devrait créer 1,7 million de postes.

➤ 3,9%

c'est le dernier chiffre du taux de chômage aux États-Unis. Malgré ce bon résultat, Joe Biden reste bien mal placé pour gagner les prochaines présidentielles.

➤ 47 MILLIONS

c'est le nombre de contrôles d'identité effectués par la police ou la gendarmerie sur un an

(2021). Ce chiffre a augmenté fortement depuis dix ans. C'est pourquoi la Cour des comptes propose d'expérimenter le port de la caméra piéton pour enregistrer ces contrôles.

➤ 150 MILLIONS DE TONNES

c'est l'estimation des émissions de CO₂ directement dues à la guerre en Ukraine (production d'armement, forêts et infrastructures détruites, déplacements de troupes...), soit plus que les émissions annuelles d'un pays comme la Belgique.

➤ 21 000

c'est le nombre d'emplois à temps plein fournis par le trafic de stupéfiants en France, qui fait donc vivre indirectement 240 000 personnes. Ces chiffres inquiétants ont été révélés lundi 27 novembre par l'Office anti-stupéfiants.

➤ 800 000

c'est le nombre d'emplois potentiellement menacés d'être détruits par l'intelligence artificielle générative en France au tournant de la décennie. Les plus touchés appartiennent à la catégorie des « cols blancs » selon le cabinet Roland Berger.

PRODUITS CHIMIQUES

La démission des pouvoirs publics



Alors qu'il s'agissait d'une des mesures phares annoncées par Ursula von der Leiden en 2019 dans le cadre du Pacte vert européen, la réforme du règlement sur les produits chimiques (REACH) a été abandonnée le 17 octobre dernier par la Commission européenne. Un échec

politique, sous-tendu par la crainte des dirigeants de perturber les lobbies industriels qui utilisent et produisent certaines substances pourtant qualifiées de dangereuses pour la santé (plastifiants, ignifuges, solvants, imperméabilisants, cosmétiques, nanomatériaux...). Pourtant, la Commission avait elle-même commandité une étude d'impact attestant l'effet de ces substances sur l'infertilité, l'obésité, l'asthme, les maladies neurologiques et le cancer. La politique de retrait des substances ciblées avait même été chiffrée à un bénéfice de 31 milliards d'euros en santé publique. Soit dix fois plus que les pertes encourues dans le même temps par les industriels.

JEUX OLYMPIQUES

Les Parisiens découvrent l'envers du décor



La cérémonie d'ouverture des J.O. aura lieu le 26 juillet prochain, avec un parcours inédit sur la Seine : 6 kilomètres, du Pont d'Austerlitz au Trocadéro, pour permettre à la flamme olympique, suivie de bateaux transportant toutes les délégations d'athlètes, de passer entre les monuments emblématiques de Paris. Pour ce faire, la préfecture et la ville de Paris démon-

teront les étalages des bouquinistes, ce qui est contesté par ceux-ci, pourtant forts d'une pétition de soutien de 173 000 signatures. À noter que ce n'est pas la seule disposition d'exception, puisque le même jour tous les aéroports parisiens seront fermés et le survol de la ville interdit. Pour le reste de la période, Ile-de-France mobilités vient d'annoncer une importante surtarification des transports en commun pendant les J.O., tandis qu'on annonce la fermeture de nombreuses voies de circulation dans Paris. Enfin, le doute s'instaure dans les esprits sur la fréquentation des Jeux, car les tarifs des manifestations sportives semblent dissuasifs. Tandis que se multiplient des déclarations permanentes sur la bonne organisation des transports et de la sécurité.

SÉCURITÉ

Un secteur industriel florissant

Du 14 au 17 novembre derniers se tenait à Villepinte (93) le salon Milipol, réunissant les industriels de la sécurité. Largement axé sur la sécurité des États, de la surveillance urbaine à la lutte contre le terrorisme, en passant par la lutte contre la cybercriminalité ou les risques sanitaires, les exposants s'adressent aussi à une cible privée. Dans un monde confronté à de très lourdes menaces, ce secteur ne s'est jamais aussi bien porté. En effet, le marché de la sécurité représentait 669 milliards d'euros en 2022, en augmentation de 4,5 % en un an. Avec des marges considérables à réinvestir en recherche... tant dans l'espionnage que le contre-espionnage, tant dans les armes d'attaque que les armes de défense. C'est ce qu'on peut appeler un effet spirale, qui n'est pas fait pour nous rassurer.

ENFANTS SANS DOMICILE

Une augmentation dramatique



Le 17 octobre dernier, un collectif d'associations comportant l'Unicef France, Jamais sans toit ou encore le syndicat de parents FCPE, publiait un rapport alarmant sur la précarité croissante à laquelle les enfants sont confrontés. Ainsi, on estime qu'aujourd'hui plus de 2 800 enfants sont à

la rue, dont 700 ont moins de 3 ans. Un triste record, montrant une augmentation de 41 % par rapport à l'an dernier. En cause, le manque déjà maintes fois dénoncé de places d'hébergement, face à des besoins qui augmentent. Si le gouvernement a annoncé vouloir maintenir les 203 000 places d'hébergement d'urgence de l'an dernier, c'est lourdement insuffisant, et il faudrait pouvoir libérer d'autres solutions très rapidement. Le collectif plaide donc pour la création immédiate d'une commission de relogement accéléré, impliquant les préfets, les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les associations.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Des saisons détraquées



On l'a vu cet automne, un des effets du changement climatique est le décalage des saisons. D'après les observations des météorologues, l'été climatique a débuté cette année au mois de mai et s'est poursuivi jusqu'à mi-octobre. Et cette situation n'est pas

spécifique à la France, puisque les mesures indiquent une température moyenne dans le monde pendant le mois de septembre de 16,38°C, soit 0,5°C de plus qu'en 2020. Un allongement de la saison chaude qui a de fortes répercussions sur l'agriculture et la nature, dont un assèchement croissant des sols, des perturbations des rythmes de reproduction animale, ou encore des dérèglements des cycles végétaux. Ainsi, par exemple, de nombreux arbres perdent leurs feuilles dès l'été, puis bourgeonnent à nouveau à l'automne, ce qui les épuise. D'après l'Institut national de l'information géographique et forestière, de plus en plus d'arbres dépérissent et leur mortalité a augmenté de 80% en dix ans.

FISCALITÉ

L'évasion fiscale baisse mais lentement



Dans un rapport publié le 23 octobre dernier, l'Observatoire européen de la fiscalité chiffre à 950 milliards d'euros (1 000 milliards de dollars) les sommes détournées au niveau mondial vers les pays appelés paradis fiscaux. Cette manne dispa-

re constitue un manque à gagner considérable pour les impôts des différents pays, en particulier en Europe. Si le rapport observe que l'évasion fiscale des avoirs de particuliers a nettement baissé ces dernières années, en particulier à la suite de l'instauration en 2017 d'un échange automatique d'informations bancaires entre pays, le contrôle semble plus difficile pour les entreprises, qui ont de plus en plus de recettes hors de leur propre pays. Mais plus que de resserrer les contrôles, les économistes préconisent de s'attaquer à la source politique de ce jeu de l'évasion fiscale, créé dans les années 1970 avec une concurrence lancée par certains États afin d'attirer les fortunes. Une solution qui ne peut advenir qu'avec des accords inter-étatiques forts pour mieux unifier les taux de prélèvements.

AUTONOMIE

La recherche s'appuie sur l'intelligence artificielle



Si le développement de solutions technologiques pour lutter contre la perte d'autonomie n'est pas nouveau, les chercheurs sont de plus en plus tentés par les promesses de l'IA. C'est le cas du MedTechLab, laboratoire de l'École des Mines de Saint-Étienne, dans lequel les ingénieurs mettent au point des dispositifs prédictifs, qui devraient permettre d'anticiper la survenue des problèmes. Grâce à une box placée dans le logement d'une personne âgée, des capteurs associés à des algorithmes détecteraient l'évolution des déplacements ou les problèmes d'équilibre. Le laboratoire a récemment signé un partenariat avec les CHU de Lyon et de Saint-Étienne pour tester cette box auprès d'une cohorte de patients. Une innovation qui pourrait non seulement apporter une aide aux personnes concernées, mais aussi faire progresser la connaissance sur les multiples facteurs de la perte d'autonomie.

ÉCONOMIE

2024, nouvelle année de récession

Selon l'organisme de prévision économique Xerfi, la France pourrait venir élargir le club des pays européens officiellement entrés en récession cet hiver. Au troisième trimestre 2023, la croissance s'est en effet révélée plus faible que les prévisions. Et la tendance risque de se poursuivre pour la fin d'année. Côté inflation, rien n'est acquis. Le repli des derniers mois tient d'abord à la retombée des prix alimentaires et énergétiques. Mais l'inflation se situe sur une orbite plus proche de 4% que de 2%, tous comme les salaires, ce qui compromet une décrue rapide des taux d'intérêt. Dans ce contexte, de nombreux ménages devraient encore privilégier l'épargne à la consommation. En tenant compte également des difficultés de la filière construction et des faibles perspectives de rebond du commerce extérieur, Xerfi table au final sur un nouveau ralentissement de la croissance en 2024 à 0,6% après 0,8% en 2023.

ALIMENTATION

Les coûts cachés du développement de l'agroalimentaire

10 000 milliards de dollars par an ! C'est le montant estimé des dégâts provoqués par le modèle actuel de l'agroalimentaire par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) dans un rapport publié le 6 novembre, soit 10 % du PIB mondial. La production agroalimentaire a des répercussions considérables sur la santé (malnutrition, obésité...), l'environnement (déforestation, consommation d'eau, émissions de gaz à effet de serre...) et le système social (pauvreté, perte de productivité). Des externalités qui entraînent des coûts importants pour les États, chargés d'atténuer ces effets indésirables. Ce rapport nous informe également que ces coûts pèsent inégalement sur les pays à bas revenus et minent leurs capacités de développement. À titre d'exemple, ces coûts cachés représentent 59 % du PIB de Madagascar, déjà confronté à de multiples problèmes sociaux. En outre, les auteurs du rapport admettent que tous les coûts cachés n'ont pas été évalués comme l'impact de l'utilisation des pesticides, le coût de l'antibiorésistance et de la dégradation des sols.

LUXE

La vigueur des ventes de véhicules de luxe

On sait depuis plusieurs années que les écarts entre très riches et classes moyennes ne cessent de se creuser, et c'est encore confirmé par un nouvel indicateur : l'excellente santé du secteur automobile de luxe (Ferrari, Maserati, Aston Martin, Lamborghini, Bentley...). En effet, les véhicules coûtant plus de 150 000 euros sont passés d'environ 100 000 unités vendues en 2020, à 170 000 en 2021, et à 250 000 en 2022. Et dans une étude récente sur ce sujet, McKinsey prévoit, d'ici 2031, une augmentation moyenne annuelle de 14 % des ventes d'automobiles à plus de 500 000 euros. C'est une progression qui correspond à celle de 9 % par an (plus de 5 millions de dollars à investir) et celle de 5 % des ultra-riches (plus de 30 millions de dollars à investir).

IMPOT SUR LA FORTUNE

Des millionnaires disent banco

C'est un mouvement planétaire et citoyen, qui prend de l'ampleur. Certains millionnaires, conscients de leurs responsabilités sociales, appellent à être imposés de façon plus juste et à supprimer les niches fiscales. Une demande inhabituelle, portée par des associations comme Patriotic Millionaires (depuis 2010 aux États-Unis), Millionaires for Humanity (dans la même veine, incluant l'Amérique du Nord et l'Europe), Resource Movement/Ressources en mouvement (au Canada, regroupant spécifiquement des « milléniaux » fortunés). Leur credo : ne pas se contenter de dons philanthropiques pour se donner bonne conscience, mais faire changer les règles des États démocratiques en contribuant plus aux dépenses collectives.

CLIMAT

TotalÉnergies, totalement climaticide...

Loin de l'urgence climatique et des responsabilités qui incombent à chacun, la major pétrolière française poursuit ses projets d'extraction d'hydrocarbures. Selon les données agrégées par les ONG Éclaircies et Data For Good, TotalÉnergies serait lié à vingt-trois sites d'extraction d'énergie fossile dont l'exploitation émettra au moins un milliard de tonnes de CO₂ au cours de son cycle de vie. La plus importante, dont le groupe est actionnaire à 17 %, est le gisement offshore de Kashagan, au large du Kazakhstan qui pourrait rejeter plus de 5 milliards de tonnes de gaz carbonique. La major justifie la poursuite de ses projets pétroliers par la hausse de la demande mondiale en énergies fossiles et par la nécessité d'approvisionner ses clients à un prix accessible. Pourtant, tout nouveau projet d'extraction est incompatible avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.

... avec le soutien de banques françaises.

Parmi les soutiens financiers à l'extraction des « bombes carbonées », les établissements bancaires français ont de quoi rougir. Ces derniers se situent à la troisième place, après les américains et les chinois. En 2022, BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale et BPCE/Natixis ont financé 11 entreprises opérant dans ces vastes sites d'extraction, à hauteur de 17 milliards d'euros. Le groupe TotalÉnergies a reçu 8 milliards d'euros des quatre principales banques françaises. Et le marché bancaire fonctionne de manière qu'il reste difficile d'établir un lien de causalité direct entre les fonds prêtés et les projets super-émetteurs de CO₂. Cependant, il est possible que cette manne financière à l'exploitation ou au développement de nouveaux projets s'atténue dans les prochaines années. Les banques françaises mises en cause ont souligné leurs objectifs de désengagement au financement de la production d'énergies fossiles. BNP Paribas indique que son exposition au secteur fossile devrait chuter de 80 % d'ici à 2030 et le Crédit agricole envisage un désengagement complet à la suite des conclusions de la COP 28.



CHINE

UN EMBARRASSANT CHÔMAGE DES JEUNES

Les dernières statistiques officielles chinoises sur le chômage des jeunes remontent au mois de juin 2023, avec un record à 21,3 %. Le gouvernement a ensuite décidé de ne plus publier cet indicateur gênant. Et une analyse concurrente d'une professeure d'économie de l'Université de Pékin, Zhang Dandan, qui avance un chiffre selon elle plus réaliste de 46,5 %, a été immédiatement censurée. Cette situation difficile s'explique par la politique « zéro Covid » qui a plombé l'économie du pays pendant trois ans, mais aussi par l'inadaptation des choix économiques des dernières décennies aux mutations de la mondialisation. Enfin, la majorité des jeunes actifs sont dorénavant diplômés (58 % d'entre eux avaient fait des études supérieures en 2021, contre 30 % en 2012), et recherchent des postes correspondant à leurs qualifications, en nombre insuffisant. Pour faire baisser les chiffres, le gouvernement chinois fait pression sur les universités pour retarder tout simplement la remise des diplômes aux étudiants tant qu'ils n'ont pas de contrat de travail...

ITALIE

AIRBNB LOURDEMENT TAXÉ PAR LE GOUVERNEMENT



Le contrôle de la plateforme de location Airbnb se met en place de façon progressive, et l'Italie compte bien réguler cette activité, qui s'est développée de façon trop anarchique. En effet, Airbnb n'aurait pas, selon le fisc italien, collecté auprès des propriétaires une taxe de 21% sur les revenus locatifs entre 2017 et 2021. Quatre ans de fraude fiscale, qui s'élèverait à la somme de 779 millions d'euros. Une décision contestée par la plateforme de location, invoquant sa

bonne foi et la non lisibilité de la loi. En attendant l'issue de ce bras-de-fer, le gouvernement italien a d'ores et déjà annoncé dans son budget 2024 la création d'un code d'identification des logements mis en location, afin d'améliorer le contrôle et d'augmenter les recettes fiscales.

ESPAGNE

LA PÉDOCRIMINALITÉ DANS L'ÉGLISE SORT DE L'OMBRE



Le mois dernier était remis au parlement un rapport accablant du Défenseur des droits espagnol sur les abus sexuels dans l'église catholique. Fruit de plusieurs années de travail, l'investigation s'est basée sur 500 entretiens, la consultation d'archives judiciaires et diocésaines, ainsi qu'une enquête auprès de 8000 personnes dans laquelle 0,6% des Espagnols de 8 à 90 ans déclarent avoir été abusés par un homme d'église durant leur enfance. Et 0,53 % par un laïc lié à l'institution religieuse. Rapporté à l'ensemble de la population, il y aurait ainsi plus de 400 000 victimes d'abus sexuels, dont un tiers aurait souffert de symptômes post-traumatiques. Une assemblée extraordinaire de la

Conférence épiscopale, convoquée après la publication de ce rapport, a reconnu le fléau et assuré vouloir tout mettre en œuvre pour l'éradiquer.

ÉTATS-UNIS

LE REPLANTAGE DE SÉQUOIAS GÉANT FAIT DÉBAT



Lourdement impactées en 2020 et en 2021 par de gigantesques incendies, la Californie se trouve face à la perte d'un des plus magnifiques patrimoines naturels de la planète, les forêts de séquoias géants, arbres gigantesques dont certains atteignent l'âge de 2 000 voire 3 000 ans. Après les incendies, le National Park

Service (NPS) a estimé que plus de 15 000 séquoias avec des troncs de plus d'un mètre de diamètre avaient disparu. Et préconise donc un vaste programme de replantage, qui devrait débuter maintenant. Mais certaines associations de préservation de la nature s'opposent au projet, craignant d'une part que les nouveaux plants, importés de pépinières, apportent mutation génétique ou maladies. Mais surtout parce que ce projet est contraire aux premiers principes de ce parc naturel du Yosemite, qui a vu le jour en 1864, selon lesquels il est interdit à l'homme d'interférer dans l'évolution de l'écosystème. Un nouveau débat philosophique sur la place de l'homme dans la nature ?

UGANDA : VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INDUSTRIE TEXTILE LOCALE

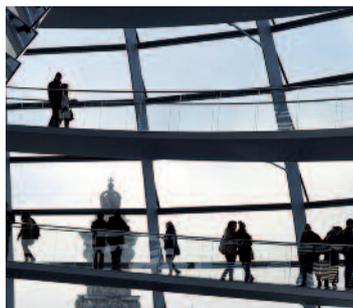


À l'instar de nombreux pays africains, l'Ouganda reçoit quotidiennement des tonnes de vêtements usagés en provenance d'Europe et des États-Unis. En effet, une étude d'Oxfam de 2015 montrait que 70 % des vêtements donnés alimentaient le marché africain. Entre importateurs, grossistes et petits revendeurs, ce marché représente environ 4 millions d'emplois. Or le gouvernement ougandais a annoncé vouloir en finir avec ce système. En effet, ce pays dispose d'une importante production de coton, qui est exportée à 90 %. Un réel projet économique de production textile locale pourrait donc voir le jour, qui pourrait développer l'emploi légal dans le pays, combattre l'emploi informel, tout en rompant avec le statut peu reluisant de « poubelle de l'Europe ». Mais la transition ne pourra se faire que progressivement, déclare avec lucidité Evelyn Anite, ministre de l'investissement : « à mesure que nous développerons le secteur, nous réduirons les importations ».

BELGIQUE PLUS DE CONSOMMATEURS TRANSFRONTALIERS

Si l'inflation importante due aux crises récentes touche tous les pays, la réponse apportée pour maintenir le niveau de vie des ménages n'est pas la même partout. En Belgique, les consommateurs, confrontés à des prix des denrées courantes qui ont explosé (en un an, +26 % pour les légumes ou +16 % pour le pain), affluent en masse du côté français, où les supermarchés pratiquent des prix inférieurs. Ainsi, Comeos (fédération belge du commerce et des services) estime qu'environ 40 % de la population de ce pays, où les frontières ne sont jamais trop distantes, vont se ravitailler à l'étranger (et surtout en France). Un chariot de courses coûte environ 9 % de moins en France, et jusqu'à 19 % de moins en ne consommant que les marques repères. En Belgique, le secteur de la distribution s'inquiète du phénomène, qui fait baisser ses marges et de facto entretient les prix de vente au maximum.

ALLEMAGNE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE MENACÉE PAR LE VIEILLISSEMENT



Cela fait bien 30 ans que les démographes allemands tirent le signal d'alarme sur les risques économiques afférents à la dénatalité du pays. Aujourd'hui, ce n'est plus un risque mais une réalité, avec le départ à la retraite des actifs nés dans les années 1950 et 1960, induisant un ralentissement des performances et donc de la croissance. Ce sont les conclusions du rapport remis le 8 novembre dernier au chancelier par le conseil des experts sur l'économie. Si rien n'est fait, la croissance du pays pourrait chuter à 0,4 % par an, soit un tiers de la performance économique dans les années 2010. Et si le système des pensions reste le même, le taux de cotisations sur salaires pourrait passer de 18,6 % à 26 % d'ici 2080. Plusieurs scénarios sont donc proposés par les experts pour soutenir l'économie, allant de moduler l'âge de départ en retraite selon l'espérance de vie, au remplacement progressif de la main-d'œuvre par l'automatisation et l'intelligence artificielle.

EUROPE : DU MIEUX POUR L'INTERDICTION DES EMBALLAGES



Les données recueillies par Eurostat et publiées le 19 octobre sont affligeantes : alors que depuis des années, gouvernants et populations s'accordent à reconnaître qu'il faut décroître de façon drastique l'usage des emballages et objets à emploi unique, les statistiques montrent un mouvement inverse, avec une augmentation des déchets entre 2020 et 2021 (188,7 kg par an et par habitant en moyenne, soit 10,8 kg de plus en un an, et près de 32 kg de plus qu'en 2011). Certes, on utilise moins de matières plastiques et plus de matières recyclables (bois, carton...) mais cela ne responsabilise pas beaucoup les consommateurs. La commission environnement du Parlement européen a voté, le 24 octobre, de nouvelles mesures pour limiter les déchets d'emballage, en mettant l'accent sur le réemploi direct des contenants. Une directive utile, mais qui risque d'être toujours imparfaite pour limiter réellement l'utilisation abusive des emballages. Affaire à suivre...

MONDE

MALGRÉ LES PROMESSES, LA DÉFORESTATION SE POURSUIT



Lors de la 26^e conférence mondiale pour le climat (COP 26) qui s'est tenue en 2021 à Glasgow, les États s'étaient engagés à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des terres d'ici à 2030. Or, le dernier rapport publié le 23 octobre sur ce sujet, émanant du collectif d'ONG et de chercheurs qui s'est proposé d'évaluer annuellement le suivi de cette déclaration, indique au contraire une reprise de la déforestation au niveau mondial, soit 4 % de plus en 2022 qu'en 2021. Concrètement, ce sont 6,6 millions d'hectares qui ont disparu en un an, dont 4,1 millions de forêts primaire tropicales. Le Brésil, l'Indonésie, la République du Congo et la Bolivie ont été le théâtre de la plus grande surface défrichée, au profit principalement d'exploitations agricoles. Les 2,2 milliards d'euros dédiés aux dépenses « vertes » ne font pas le poids face aux 473 milliards d'investissements liés à la déforestation. Il serait urgent de prendre en considération la proposition du président Lula, formulée lors de la COP 28, sur la création d'un immense « fonds vert » pour indemniser les États en contrepartie de leur action locale.

INDE

UN NUAGE PERMANENT DE POLLUTION SUR NEW DELHI

Le 3 novembre dernier, la municipalité de New Delhi a ordonné la fermeture de toutes les écoles. En effet, les seuils de pollution par particules fines explosent chaque année à l'arrivée de l'hiver, dus aux effets cumulés de la pollution industrielle, des brûlis agricoles et des transports routiers, alors que l'absence de vent maintient les particules au sol. Le taux des particules les plus cancérigènes, les PM2.5, peut atteindre 30 fois les recommandations de l'OMS. Or, ces particules sont principalement nocives pour les enfants et surtout les plus jeunes. Un tiers des écoliers souffrent d'asthme et d'obstruction des voies respiratoires. Tandis que certains nouveau-nés, dont les mères ont ingéré ces particules durant leur grossesse, doivent être mis sous nébulisateur dès leurs premiers mois de vie. Un fléau de santé publique, au point que la Cour suprême a qualifié cette pollution de « véritable meurtre des jeunes » pour inciter l'exécutif à faire quelque chose.



BANGLADESH

LES OUVRIERS PEINENT À SORTIR DE LA PAUVRETÉ



Le Bangladesh a connu au cours du mois d'octobre un mouvement social d'une ampleur inédite depuis plus de dix ans, concernant principalement le secteur de l'industrie textile, un des secteurs phares de l'économie du pays. En effet, les ouvriers de ce secteur subissent

une dégradation importante de leur pouvoir d'achat, les salaires n'ayant pas été revalorisés alors que l'inflation avoisine les 10%. Conséquence, leurs revenus sont passés de modestes à précaires, la plupart d'entre eux n'ayant plus les moyens de se loger ou de nourrir correctement leurs familles. Or, le Bangladesh Institute of Labour Studies, un think-tank dédié aux conditions de travail dans le pays, estime que le salaire minimum (8 300 takas, soit environ 70 euros mensuels) devrait être drastiquement rehaussé à 23 000 takas pour sortir de la pauvreté. Malgré d'importantes manifestations dans les rues de Dacca, les négociations n'ont abouti qu'à une hausse portant ce salaire minimum à 12 500 takas, et la Première ministre Sheikh Hasina a opposé aux ouvriers une fin de non recevoir, les appelant à « faire avec ».

JAPON

NOMBREUSES ATTAQUES D'OURS AFFAMÉS

212 personnes ont été agressées par des ours entre avril et novembre 2023, dans 200 collectivités du nord-est du pays. On compte environ 15 000 ours dans l'ensemble du Japon, qui, ne trouvant pas suffisamment de nourriture en raison de la sécheresse, descendent des montagnes vers les zones habitées. De plus, le réchauffement perturbe leur cycle d'hibernation, ce qui entraîne plus d'agressivité chez ces animaux.

« LE MAIRE EST UN VIGILE RÉPUBLICAIN »

CHRISTOPHE BOUILLON, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Maire de Barentin, Christophe Bouillon préside l'Association des petites villes de France, qui émet régulièrement des propositions pour sauvegarder la République décentralisée. Il préside également l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont la mission principale est de soutenir les maires et les acteurs locaux, avec un souci constant de dialogue et de co-construction.

Le Jas : Les maires conservent une forte crédibilité dans l'opinion. Est-ce que cela peut jouer un rôle dans la défense des valeurs de la République ?

Christophe Bouillon : La cote d'amour des maires reste élevée, même si elle s'est tassée. Quand on interroge les citoyens à ce sujet, les maires restent les élus les plus appréciés. Mais ils sont devenus aussi une cible, car ils sont considérés par certains comme étant des représentants de l'ordre comme les autres. Selon moi, un maire est d'abord un architecte, un ingénieur du territoire. C'est celui qui doit avoir une vision de son territoire, et c'est ce qui est attendu par les habitants. Il ne faut pas imaginer que le maire n'est là que pour traiter les urgences. Ce qui permet de créer de la confiance entre le maire et les habitants, c'est sa capacité à porter une vision de transformation du territoire. En même temps, le maire s'inscrit dans une approche

différente avec les habitants. C'est la première personne qu'on va voir, peu importe la nature du problème. Il n'est pas seulement sollicité en fonction des compétences de la collectivité locale, mais sur tous les sujets. Personne n'ira voir le préfet ou le général de gendarmerie. C'est le maire qui est consulté en premier. Et de deux façons : soit physiquement, en mairie, ou quand on le croise à l'occasion de divers événements locaux, ou sur les réseaux sociaux. Le maire est donc tout à la fois un ingénieur du territoire, un vecteur de proximité, mais aussi un amortisseur social. Par exemple, au moment des dernières émeutes, bien qu'ils soient souvent devenus des cibles, s'il n'y avait pas eu ces maires et ces collègues élus sur le terrain, cela aurait été dramatique.

C'est pourquoi ma réponse est positive sur la défense des valeurs de la République. Comme l'indique votre directeur éditorial dans son dernier





ouvrage, en France, on fustige souvent le fait qu'il y ait trop de communes. Mais en vérité, grâce à ces 35 000 communes, on a une armée d'élus, qui sont souvent les premiers à intervenir quand il y a un événement. Le maire est le premier agent de la République, par ses fonctions, à être sur le terrain. On parle beaucoup des maisons *France Services*, dont je suis le premier défenseur, mais la première maison *France Services*, c'est la mairie, et le premier agent, le maire. Moi, je m'inscris en faux sur ce que l'on appelle « *le dernier kilomètre de l'action publique* ». Le maire, c'est le premier mètre de la demande publique. C'est lui qui perçoit en premier les signaux faibles, c'est lui qui peut sentir les choses. Il a un rôle de vigile républicain. C'est aussi un rôle d'assemblier, il est au contact avec différents acteurs : le tissu associatif, le monde de l'Éducation nationale, les différentes autorités, les différents services et intervenants, la caisse d'allocations familiales par exemple.

Le Jas : Pour certains, l'intercommunalité, avec de très grandes agglomérations, s'apparente à une arme contre les maires. S'agit-il d'une défiance systématique contre l'État ?

C.B. : J'ai entendu cette phrase que je fais mienne dans la bouche de nombreux maires. Quand ils s'adressent à l'État, les maires disent : « *Laissez-nous tranquilles et ne nous abandonnez pas !* » Il n'y a ici aucune contradiction. Quand ils disent « *laissez-nous tranquilles* », cela signifie « *ne nous infantilisez pas, nous sommes en capacité, au regard du magistère qui est le nôtre, de gérer les choses* ». En témoignent les exemples des épisodes de la crise sanitaire, des Gilets Jaunes ou encore du Grand débat national. Il n'y a rien de plus insupportable quand le maire est contraint d'apporter la démonstration permanente qu'il n'est pas un enfant. En même temps, quand il dit « *ne nous abandonnez pas* », le maire demande à l'État d'être un État stratégique, d'être un État capable de penser sur le long terme, et qui donne surtout aux territoires les moyens d'agir dans le respect du principe de subsidiarité. Il est essentiel de ne pas être dans un mouvement descendant, du sommet vers la base.

Ne balayons pas d'un revers de la main la capacité des maires à ressentir les choses.

Pour revenir à votre question, l'intercommunalité peut être une excellente chose quand il s'agit de mettre en réseau ou de mutualiser des moyens. On le sait, les communes ne peuvent gérer seules certaines compétences. Personne ne reviendra en arrière concernant, par exemple, la question de la gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets ou encore des transports. Car la ressource n'est pas propre à une commune, elle est à partager, auquel il faut ajouter la question de la capacité de moyens.

Les intercommunalités XXL posent cependant la question de la gouvernance. Quand, dans une intercommunalité, on a beaucoup de communes, beaucoup de délégués, beaucoup de maires, on perd la valeur ajoutée du maire. On a aussi l'effet de la « réunionite » avec de nombreux maires qui ont le sentiment d'être convoqués en permanence en réunions et qui ne savent plus où donner de la tête. En même temps, on les réunit sans leur donner la capacité de décider car, dans les intercommunalités XXL, la technique a pris le dessus sur la politique. D'un côté, on a plus de personnels, des agents mieux capés, et de l'autre, l'élu n'est plus à la manœuvre. En résumé, l'intercommunalité XXL prend plus de temps sans pour autant donner plus de pouvoirs et les maires ont le sentiment que ce sont les services qui décident à leur place. Il ne s'agit pas de s'opposer à l'intercommunalité, mais de réfléchir à sa gouvernance car se pose aussi la question de sa légitimité. Je ne suis pas partisan de l'élection au suffrage universel des présidents d'intercommunalité. Mais force est de constater qu'ils ont un pouvoir colossal. Quand vous collectez les poubelles des gens, que vous leur fournissez l'eau potable, que vous traitez leurs eaux usées, que vous les transportez, que vous leur offrez des équipements structurants (piscines, gymnases...), vous agissez dans le quotidien de tout le monde.

« UNE JOURNÉE CITOYENNETÉ PEUT ÊTRE AINSI L'OCCASION POUR LES COMMUNES DE METTRE EN VALEUR L'ENGAGEMENT CIVIQUE »

Il y a un nouveau paradigme à trouver qui ne remet pas en cause les intercommunalités, mais qui les organise différemment, pour qu'on n'aboutisse pas à une lassitude et un découragement des maires.

Le Jas : Que pensez-vous d'une revitalisation d'une citoyenneté active ? Comment faire pour mobiliser chaque citoyen ? Quels sont les moyens pour y arriver ?

C.B. : Tout d'abord, tout n'est pas perdu et il reste quelques lueurs d'espoir. La première, ce sont les nombreux rassemblements que l'on a observés devant les mairies en juillet dernier, à l'appel de l'Association des maires de France (AMF) suite aux émeutes. Beaucoup de citoyens sont venus en soutien des maires, et pas uniquement des acteurs

publics ou associatifs, mais aussi des citoyens lambda. La seconde lueur d'espoir, c'est le développement, à l'échelle des communes, des réserves communales, avec des citoyens qui s'engagent par exemple sur la question des risques technologiques, naturelles. Les citoyens mettent à disposition

de la commune leurs compétences. Dans ma commune par exemple, j'ai été surpris, lorsque nous avons créé cette réserve citoyenne, de recevoir énormément de candidatures, avec des profils extrêmement différents.

Au-delà de ça, je suis sensible à l'idée d'une journée de la citoyenneté, dont votre journal se fait souvent l'écho. Cette journée doit valoriser les initiatives qui existent déjà localement. On observe aujourd'hui dans les communes de plus en plus de conseils des sages, de conseils municipaux de jeunes, de réserves citoyennes, de démarches associatives, etc. Et pour que tout cela marche, il faut s'appuyer sur la promotion d'une citoyenneté concrète. Une journée citoyenneté peut être ainsi l'occasion pour les communes de mettre en valeur l'engagement civique. Cela peut être aussi l'occasion d'une journée « activateur » des acteurs. ■

ILLECTRONISME

Laissés pour compte du numérique

PAR CHRISTOPHE ROBERT
ET OLIVIER VAN CAEMERBEKE



Véritable fléau qui touche aujourd'hui 8 millions de personnes en France, l'illectronisme mériterait de mobiliser sur tous les plans. Car la numérisation des démarches administratives se systématisé dangereusement dans tous les domaines de la vie quotidienne : santé, emploi, logement, fiscalité, aides sociales... Non sans laisser beaucoup trop de monde au bord du chemin, à commencer par celles et ceux qui ont précisément le plus besoin d'aide. Et si les pouvoirs publics tentent d'apporter quelques solutions, avec plus ou moins de succès, ils ne sauraient agir seuls face à l'ampleur d'un phénomène qui fragilise notre société au sein de multiples catégories de populations. En ce domaine, l'action des associations et des opérateurs privés apparaît d'autant plus précieuse qu'elle fait progressivement ses preuves dans la plus grande discrétion. L'heure est désormais à l'action de tous.

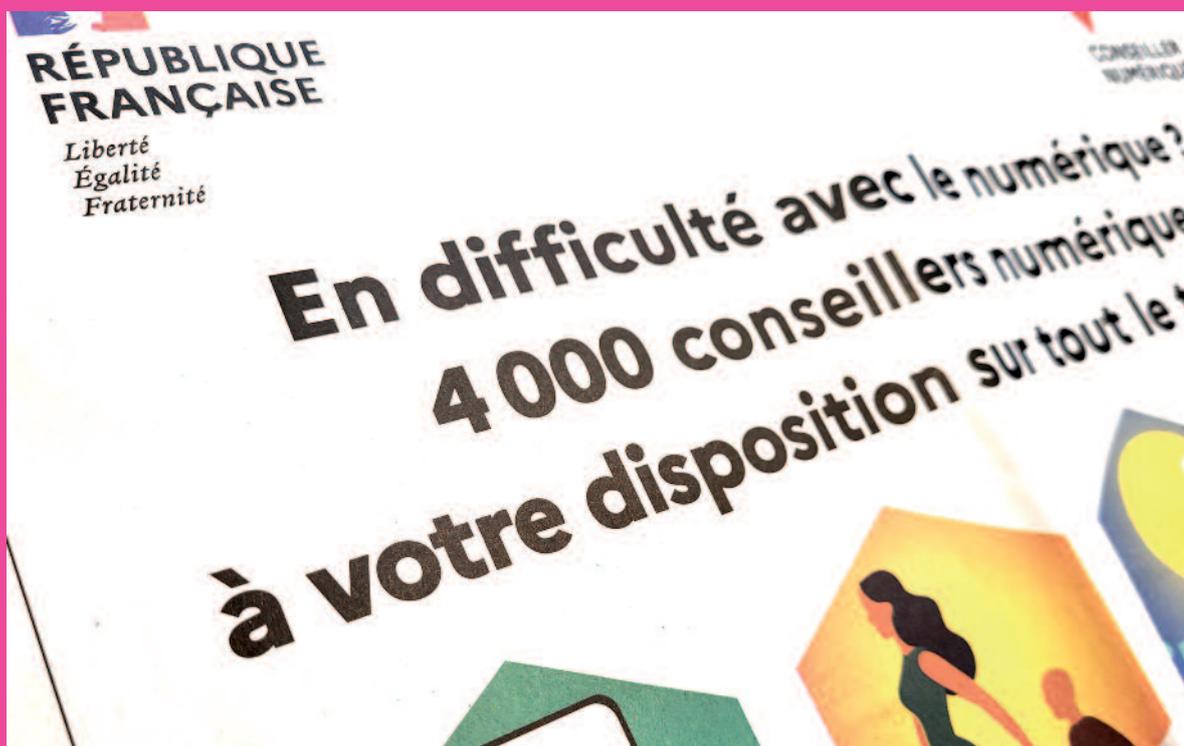
PACTE SOCIAL EN DANGER

« *Quelle que soit la forme, l'exclusion numérique constitue un handicap majeur dans une société toujours plus numérisée* », alertait, en septembre 2020, le sénateur du Gers, Raymond Vall, auteur du rapport *Lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique*. S'inquiétant de la situation des « *laissés pour compte du numérique* », le parlementaire soulignait en particulier les risques inhérents à l'e-administration à tout va : « *Le numérique, s'il peut à la marge mieux garantir les droits sociaux en repérant les bénéficiaires potentiels, constitue pour les bénéficiaires réels un obstacle croissant d'accès à leurs droits* ». Et d'enfoncer encore un peu plus le clou : « *L'illectronisme, dont les conséquences sur le pacte social sont dévastatrices, a longtemps été sous-estimé* ». L'année dernière encore, ce diagnostic était partagé par la Défenseure des droits. Dans son rapport intitulé *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?*, Claire Hédon considère que « *Le développement d'un accès numérique aux démarches administratives constitue un progrès s'il s'accompagne de garanties essentielles pour l'ensemble des usagers, notamment le maintien systématique d'un accès alternatif et la possibilité d'un accompagnement suffisamment proche, compétent et disponible* ». Il est vrai que, de la recherche d'un emploi à la gestion des services administratifs en ligne, en passant par le suivi de ses dossiers de santé, fiscaux ou encore de retraite, la plupart (pour ne pas dire la quasi-totalité) des démarches impose aujourd'hui de savoir utiliser les outils numériques et de pouvoir accéder à Internet. Certes, à en croire les chiffres officiels de l'Institut

national de la statistique et des études économiques (Insee), la situation tendrait peu à peu à s'améliorer. « *L'illectronisme a diminué de trois points entre 2019 et 2021, dans le contexte de la crise sanitaire* », relève en ce sens l'institut dans sa dernière publication sur le sujet datée de juin 2023. Pour expliquer cette amélioration, l'Insee avance que « *les compétences liées à l'utilisation de logiciels et à la recherche d'informations en ligne se sont particulièrement diffusées* ».

DES PROGRÈS BIEN FRAGILES

Reste que cette amélioration à marche forcée demeure toute relative si l'on regarde les chiffres d'un peu plus près. En effet, huit millions de personnes seraient encore aujourd'hui victimes d'illectronisme en France, soit 15 % de la population. En réalité, certaines catégories sont plus touchées que d'autres, à commencer par les plus de 75 ans, dont les deux tiers (62 %) sont concernés par ce fléau. Plus inquiétant surtout, les personnes les plus exposées à l'illectronisme sont précisément les plus fragiles et donc celles qui ont le plus besoin d'être accompagnées pour pouvoir accéder à leurs droits via Internet. « *Les 20 % de ménages les plus modestes ont ainsi 6,6 fois plus de risques d'être en situation d'illectronisme que les 20 % les plus aisés* », confirme en ce sens l'Insee. En novembre 2020, pour atténuer cette fracture, Cédric O, alors secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, lançait l'aide au recrutement de 4 000 Conseillers Numériques France Services (CNFS), formés et financés par l'État. Trois



Pour tenter de lutter contre l'illectronisme, plusieurs plans gouvernementaux ont mis en place des dispositifs d'accompagnement.

ans plus tard, il apparaît que ce sont les communes qui sont les principaux employeurs de ces CNFS (27 %), suivies par les communautés de communes (21 %) et les départements (13 %), loin devant les acteurs associatifs. Les trois quarts des CNFS interviennent par ailleurs sur plusieurs des 2 896 structures qui proposent leurs services.

Une récente enquête de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a montré que la formation des CNFS n'était pas toujours adaptée aux demandes du public. Ces conseillers maîtrisent, en effet, peu les arcanes des problématiques administratives pour lesquelles ils sont sollicités. Ils ont aussi du mal à faire venir à eux les personnes qui ne fréquentent pas déjà les mairies, les CCAS, les médiathèques, les espaces France Services... Mais, comme le souligne le chercheur Pierre Mazet, auteur de l'étude, les quelque 3 000 000 d'accompagnements déjà réalisés ont au moins eu le mérite « *de générer une mise en mouvement des territoires sur les questions d'inclusion numérique* ». Ce dispositif triennal a d'ailleurs été reconduit en septembre dernier. Pourtant, jusqu'à 30 % des structures pourraient ne pas renouveler les contrats de leurs conseillers numériques. En cause, notamment,

la baisse du financement de l'État, passé de 25 000 € par an et par poste à 17 500 € pour les structures publiques, et à 20 000 € pour les entités privées pour la première année de renouvellement (12 500 €/an pour les deux suivantes).

LE SECTEUR PRIVÉ : ACTEUR DANS L'OMBRE

L'idée de faire appel aux fonds privés pour cofinancer à partir de 2026, les postes de conseillers numériques est désormais évoquée. Car, souvent discrètement, de nombreuses entreprises mènent déjà des actions en matière de lutte contre la fracture numérique (lire page 25 l'interview de Patrice Cartier, bénévole à l'association « Orange Solidarité »). En effet, dès lors que le commerce et la distribution de services passent par les outils numériques, les entreprises ont tout intérêt à en favoriser la maîtrise. De plus, ce mécénat d'entreprises - qui permet de prendre une forme numéraire, en nature ou de compétences - octroie une réduction d'impôts jusqu'à 60 % du montant des dons. Mais, moins cyniquement, on peut aussi penser que certains dirigeants sont sincèrement

convaincus de l'intérêt social de participer à cet effort. Ainsi, la Fondation Cetelem, créée en 1992, soutient par exemple une vingtaine de structures d'inclusion numérique, telle que La Plateforme, une école marseillaise de formation aux métiers du numérique sans frais de scolarité, ouverte à tous les talents, sans condition de ressources et de diplômes. Elle est aussi partenaire de l'association WeTechCare qui forme les acteurs de terrain (centres sociaux, bénévoles, agents d'accueil, conseillers de collectivités publiques, travailleurs sociaux) et des collectivités territoriales, des opérateurs des services publics (Pôle Emploi, Caf, caisse de retraite...). Elle subventionne également « Voisins connectés » qui crée du lien social en porte-à-porte avec les habitants des quartiers populaires autour des démonstrations du fonctionnement des plateformes d'accès aux droits (Caf, Ameli, Pôle Emploi...). À l'échelle internationale cette fois, BNP Paribas invite ses salariés à participer au programme de volontariat « 1 Million Hours 2 Help » pour, entre autres, donner de leur temps aux associations et former les publics à ces nouvelles pratiques.

Ce souhait d'engager les salariés se retrouve aussi chez l'opérateur Free qui, pour faciliter le bénévolat de compétences, a créé une plateforme de mise en relation avec plusieurs associations partenaires de la fondation et du groupe Iliad. Ces mêmes salariés sont aussi invités à accepter l'arrondi sur salaire « qui permet de donner les centimes de leur salaire à une association de leur choix parmi trois en lien avec le numérique », nous explique Lucile Poirier, déléguée générale de la Fondation Free. La fondation est par ailleurs partenaire de l'association Konexio qui propose des formations gratuites aux compétences informatiques et aux métiers de la Tech aux populations marginalisées, notamment réfugiés et migrants. « Nous fournissons à Konexio des moyens humains, en permettant à nos collaborateurs de s'engager et en accueillant des apprenants, mais aussi des moyens financiers, pour que Konexio puisse élargir ses activités dans de nouvelles villes », poursuit Lucile Poirier.

De son côté depuis 2021, La Poste (société anonyme à capitaux publics) a développé au sein d'une centaine de ses bureaux des espaces baptisés « L'Étape numérique ». Ceux-ci ont vocation à être des lieux de découverte des fonctionnalités d'une tablette, d'un ordinateur, mais aussi d'accompagnement à la réalisation de démarches administratives en ligne, de sensibilisation aux bonnes pratiques sur les réseaux sociaux, etc. Par ailleurs, 400 bureaux de poste sont labellisés France Services et La Poste compte 100 CNFS qui interviennent dans ses lieux d'accueil « des quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales particulièrement touchés par l'illectronisme ».

VOUS AVEZ DIT ILLECTRONISME ?

La définition de l'illectronisme englobe aujourd'hui non seulement le manque de compétences numériques mais également le non usage prolongé d'Internet. Le plus souvent en effet, non usage et non-équipement en accès internet à domicile vont de pair (ni connexion fixe, ni connexion mobile). En résumé, pour reprendre les termes de l'Insee, « l'illectronisme est l'équivalent de l'illettrisme dans le domaine du numérique ».

précise l'entreprise. À travers sa fondation, SFR est un autre grand acteur privé de cette lutte. Ses annuels « appels à projets numérique solidaire » financent à hauteur de 25 000 € cinq associations qui « facilitent l'inclusion des populations en situation de difficulté socioprofessionnelle grâce au développement de solutions numériques innovantes. » L'opérateur est aussi un proche partenaire d'Emmaüs Connect, les antennes dédiées au numérique de l'association de l'abbé Pierre. « Grâce nos dons en nature, Emmaüs Connect met à disposition des personnes en situation de précarité numérique et sociale des ressources téléphoniques et un accès à Internet à des conditions avantageuses », expliquent nos interlocuteurs de la fondation.

La fondation du laboratoire pharmaceutique Roche a, pour sa part, initié l'an passé un partenariat avec la Croix Rouge française et la Délégation au Numérique en Santé (qui est rattachée directement aux ministères chargés de la Santé, de l'Action Sociale et de la Sécurité Sociale). Ensemble, ils ont monté des ateliers découvertes de Mon espace santé. Ce « coffre-fort » lancé par le Service public numérique permet à chacun de stocker et de partager ses données. Au sein de 12 établissements médico-sociaux de La Croix-Rouge française, 1 300 professionnels de santé, bénévoles et patients ont pu se familiariser à cet outil de la santé de demain. Ce n'est là qu'un petit échantillon des initiatives privées sur lequel les territoires peuvent donc déjà s'appuyer.

NOUVEAU PLAN GOUVERNEMENTAL DANS LES TUYAUX

Pour l'heure, une circulaire interministérielle du 27 juillet 2023 a récemment invité les préfets à « diagnostiquer les besoins territoriaux en termes d'accompagnement des

citoyens et usagers » dans le cadre de la mise en place d'un nouveau plan d'aide pluriannuel baptisé « France numérique ensemble ». Ce nouveau plan, qui portera sur la période 2024-2027, succède à la « *Stratégie nationale pour un numérique inclusif* » (SNNI). Dans ce cadre, les ministres Christophe Béchu (Cohésion des territoires), Stanislas Guérini (Transformation et Fonction publique) et Jean-Noël Barrot (en charge du numérique) demandent aux préfets de coconstruire avec les acteurs locaux, d'ici le mois de juin 2024, une « *feuille de route territoriale avec les collectivités* ». Détail qui a son importance, les

ministres précisent que « *l'échelon géographique retenu a priori pour la mise en place des feuilles de route est le département* ». Sur le papier, les objectifs affichés par le gouvernement sont ambitieux et apparaissent à la hauteur des enjeux : accompagner 8 millions de personnes, créer 25 000 lieux d'inclusion numérique, former 20 000 aidants numériques ou encore reconditionner 2 millions d'équipements informatiques à destination des ménages les plus modestes. Autant d'objectifs théoriques à, désormais, transformer en réalités sur le terrain. ■

Questions à Patrice Cartier, bénévole à l'association « Orange Solidarité »

Ancien cadre chez Orange, par ailleurs adjoint au maire d'une petite commune normande Patrice Cartier est bénévole à l'association « Orange Solidarité » depuis 5 ans. Rencontre.

Le Jas : En quoi consiste le travail de votre association ? Quel est le public visé ?

Patrice Cartier : La fondation Orange a créé l'association « Orange Solidarité » afin d'agir avec des bénévoles mais aussi des salariés en préretraite pour aider les publics en difficulté dans le domaine numérique. Nous accompagnons en particulier les jeunes sans qualification, les femmes en situation précaire, ainsi que les personnes avec autisme. Pour ce faire, nous travaillons en appui d'autres structures associatives comme les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les Resto du Cœur, L'école de la 2^e chance ou encore France Terre d'Asile. En pratique, nous les aidons à maîtriser l'usage du numérique en organisant des ateliers de formation en présentiel, ou parfois à distance. Nous faisons des groupes de différents niveaux : découverte de l'ordinateur, bureautique, manipulation concrète des outils... Pour chacune de nos sessions, nous prévoyons, en plus du formateur, un accompagnant pour deux à trois personnes. Il



arrive même que d'anciennes personnes formées deviennent à leur tour formateurs bénévoles.

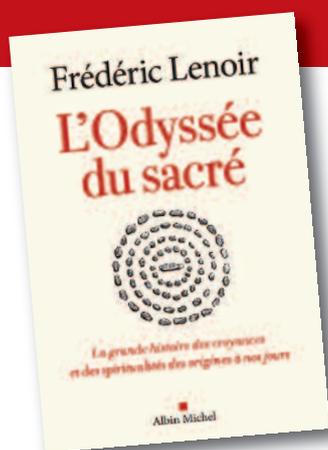
Le Jas : Quelles évolutions observez-vous depuis ces dernières années ?

P.C. : On est passé à l'État tout numérique, avec un côté, il faut bien le dire, « marche ou crève » qui laisse malheureusement beaucoup trop de personnes de côté. Pourtant, le numérique peut permettre de simplifier les démarches par rapport aux anciennes procédures papier où il était parfois demandé de remplir de multiples

formulaires. Le meilleur exemple est la déclaration d'impôt pour laquelle le numérique a considérablement simplifié les démarches. Mais encore faut-il en maîtriser les outils.

Du côté des publics, en revanche, malheureusement les choses n'évoluent pas beaucoup. On trouve beaucoup de personnes modestes, des femmes en rupture de foyer mais aussi des jeunes bloqués avec les missions locales. Il ne faut pas croire que les jeunes sont épargnés par l'illectronisme. On a parfois l'impression qu'ils sont très doués car ils passent beaucoup de temps sur leur smartphone, mais en réalité beaucoup d'entre eux sont incapables d'effectuer la moindre démarche administrative en ligne face à un ordinateur !

UNE RECHERCHE DE SPIRITUALITÉ DANS UN MONDE INCERTAIN



Le sacré est né du rapport de l'Homme à sa vulnérabilité. La spiritualité (dans ses diverses expressions dont celle de la France des Lumières) se nourrit, elle, de la volonté humaine de servir. C'est pourquoi le combat pour un monde meilleur auquel chaque nouvelle année nous invite, ne peut que se fonder sur l'attachement à des valeurs. Ce que nous rappelle le grand philosophe Frédéric Lenoir.

Jean-Louis Sanchez : *Le Journal des Acteurs Sociaux* consacre son numéro de décembre à la quête de spiritualité, dont on découvre chaque jour le développement tout particulièrement du côté des jeunes. Vous venez de publier un ouvrage passionnant, *L'Odyssée du sacré* (Albin Michel), qui nous offre un véritable voyage à travers l'histoire de l'humanité. Pourquoi cet ouvrage ?

Frédéric Lenoir : Ça fait plus de 35 ans, depuis que j'ai commencé ma thèse de doctorat, que je travaille sur ces questions de spiritualité et de religion. J'avais envie de réaliser une synthèse de toutes mes recherches, de ce que j'ai lu, de toutes mes réflexions à ce sujet. J'ai trouvé que c'était le moment opportun, car on voit aujourd'hui qu'il y a un grand besoin de spiritualité, beaucoup de quêtes qui s'expriment d'ailleurs souvent dans un contexte laïc. En même temps, les religions sont de plus en plus présentes,

en engendrant parfois même des excès de violence ou un repli communautaire. Plus précisément, bien qu'elles aient reculé en Europe, elles concernent aujourd'hui 6 milliards d'êtres humains. Et à côté de cette réalité, partout se dessine une recherche de sens et de spiritualité dans un monde de plus en plus incertain. J'avais envie d'explicitier tout ça, à travers une grande fresque historique en m'interrogeant sur une multitude de questions : quelle est la différence entre spiritualité et religion ? Quel est le sens du « sacré » ? Comment ça se mélange ? Comment ça se distingue ?

Mon ouvrage est divisé en deux grandes parties. La première raconte la grande aventure spirituelle de l'humanité, de la préhistoire à nos jours. Je montre notamment comment le sentiment du sacré et la religiosité se métamorphose en corrélation avec les bouleversements des modes de vie des humains. Dans une seconde partie, je traite d'une question





essentielle : pourquoi l'homme est le seul animal qui a développé cette dimension religieuse et spirituelle ? Et pour étayer ma démonstration, je m'appuie sur les analyses des auteurs les plus significatifs en veillant à ce que tous les regards contradictoires soient représentés, ceux des croyants et des athées, des spiritualistes et des matérialistes, des philosophes et des psychologues, des économistes et des neuroscientifiques. En réalisant ce travail, j'ai essayé de contribuer à une élévation de notre conscience morale et spirituelle plus que jamais nécessaire face à tous les défis auxquels l'humanité est confrontée.

J-L.S : C'est un ouvrage si bien documenté qu'il nous permet de comprendre aussi l'histoire de l'humanité, et parfois même de la rattacher aux

réalités du présent. On y découvre, par exemple, que la naissance de la civilisation telle qu'on l'entend aujourd'hui, est apparue à Jéricho en Palestine. Il y a aussi quelque chose de l'ordre du prospectif dans votre ouvrage, et tout particulièrement dans votre conclusion où vous montrez votre inquiétude sur ce nouvel âge de l'humanité qui se dessine. Pouvez-vous nous en dire plus ?

F. L. : Ce que j'essaye d'abord de démontrer, ce sont les différences entre le sacré, la spiritualité et la religion. Le sacré, c'est cette expérience ressentie, universelle, face aux mystères de l'univers, de la mort, de la vie, etc. La spiritualité, c'est la quête intime, personnelle, de sens que peut avoir chaque individu. Et la religion c'est le regroupement collectif

des croyances et des rituels, dans lequel il peut y avoir du sacré et de la spiritualité mais qui se gère de manière collective, avec souvent une dimension politique.

Ceci me permet alors de montrer qu'à chaque fois qu'il y a un bouleversement des modes de vie de l'humanité, il y a un bouleversement du sacré, de la spiritualité et de la religion. Et enfin, la question que je pose c'est : « *Quid du sacré, de la spiritualité et de la religion à l'époque contemporaine ? Et comment caractériser ce qu'il y a de particulier à notre époque ?* ». Malheureusement, ce qu'il y a de singulier à notre époque est plutôt angoissant. C'est tout ce qui n'a jamais eu lieu dans l'histoire de l'humanité. C'est d'abord la crise écologique. Pour la première fois, l'être humain impacte totalement la planète et ses éco-systèmes, et il peut rendre la Terre inhabitable pour les êtres humains dans les décennies à venir. Le deuxième grand défi, c'est qu'on est tous connectés. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on sait ce qu'il se passe à l'autre bout du monde, ce qui est à la fois très utile, mais peut-être aussi très anxiogène. En effet, on a l'impression qu'il y a des guerres partout, des attentats partout, tout simplement parce que les médias nous présentent principalement le spectacle de tout ce qui va mal dans le monde. Cela influence notre perception du monde et peut la fausser aussi beaucoup. Et puis, troisièmement, on fait face à une révolution technologique exponentielle qui pose énormément de questions de nature éthique, sur le transhumanisme notamment. De nos jours, dans nos sociétés occidentales largement sécularisées, on cherche à répondre à l'angoisse de notre finitude plus par le rêve transhumaniste que par la foi et l'immortalité de l'âme. Beaucoup espèrent que la science et la technologie permettront prochainement à l'être humain de vivre sur cette Terre le plus longtemps possible, voire indéfiniment. Et finalement, pourquoi pas ? Mais encore faudrait-il que la Terre soit toujours habitable au siècle prochain – ce qui n'est pas certain -, et, si c'est le cas, que les conditions de vie y soient supportables. Car à quoi bon vivre mille ans si c'est pour vivre sous antidépresseurs, dans un monde violent et inhumain, et une planète totalement dégradée ? Face à ces bouleversements inédits, qui sont très

angoissants, qui peuvent nous mener à notre perte, comment est-ce que le sentiment du sacré va évoluer ? Et quelles peuvent-être les réponses qu'il peut apporter face à ces défis ?

J-L.S : En veillant à ne rien dissimuler des menaces qui nous entourent, cet ouvrage a aussi le mérite d'explicitier, pour en faciliter la compréhension par tous, certaines évolutions, comme celle de l'intelligence artificielle. On y découvre ses potentiels mais aussi tous ses dangers. C'est un sujet qui semble vous passionner.

F.L : En effet, l'intelligence artificielle est un outil qui peut être extrêmement utile, et qui a surpris tout le monde par ses potentialités. Elle peut nous permettre d'avoir des réponses à toutes sortes de questions, apporter des connaissances à une vitesse incroyable. Elle peut être très utile pour des entreprises, des particuliers, et puis on va réussir très certainement à se décharger de tout un tas de tâches qui sont un petit peu pénibles. En même temps, l'intelligence artificielle pose beaucoup de problèmes. D'abord dans le domaine de la création, car on ne peut plus exclure, dans l'avenir, qu'un prochain Goncourt soit écrit par une intelligence artificielle sans que personne ne s'en rende compte. En tout cas, dès à présent, on s'en sert pour le journalisme, pour faire des rapports... Ce qui pose de multiples problèmes sur le plan de la fiabilité des informations ainsi que sur le plan juridique. Mais surtout, le grand danger est d'aboutir à ce que plus personne ne fasse d'effort intellectuel. Je vois aujourd'hui de jeunes étudiants faire rédiger leurs devoirs par l'intelligence artificielle, sans faire l'effort de chercher, de réfléchir. Sans cet effort, on ne va plus aiguïser nos intelligences, on ne va plus apprendre à discerner, à réfléchir, à comparer, à chercher. On va être comme ces gens qui se sont tellement habitués au GPS que quand ils n'en ont plus ils ne savent absolument pas se repérer. L'enjeu est de parvenir à utiliser à bon escient ce progrès extraordinaire qu'est l'intelligence artificielle, mais en veillant à ce qu'elle reste totalement dominée par l'homme, en commençant à ne pas l'utiliser pour nous empêcher de réfléchir.

J-L.S : Il reste que votre ouvrage s'achève par un message d'espoir sur la capacité de nos sociétés à réenchanter le monde et à s'engager dans un processus de résilience. Est-ce vraiment une conviction profonde ?

F.L : Je ne suis pas naïf, et je sais que la majorité des Occidentaux sont encore plus préoccupés par le fait de consommer toujours davantage et fascinés par les nouvelles technologies que par le désir de retrouver un lien sacré avec la nature ou de faire dialoguer science et spiritualité. Mais partout dans le monde, d'autres signes disent le contraire. C'est le point de vue de nombreux chercheurs ou observateurs de nos sociétés, comme le sociologue américain Paul Ray qui considère que cette aspiration au sacré concernerait 20 à 35 % des adultes des sociétés développées. Mais on la trouve aussi de plus en plus chez les moins de 25 ans, ce qui laisse

présager un basculement possible à terme d'une majorité de la population occidentale vers ce nouveau paradigme que j'ai nommé dans mon livre la « réconciliation », en précisant ses caractéristiques. Réconciliation entre l'être humain et la nature, entre le masculin et le féminin, et entre la raison logique unidimensionnelle et la raison intuitive. Mais réconciliation aussi entre notre action sur le monde et notre action sur nous-mêmes. Entre l'extériorité, à laquelle nous consacrons tant de temps et d'énergie, et l'intériorité de nos vies. Notre pouvoir de transformation du monde, notamment par la science et la technologie, doit être accompagné d'une élévation de notre conscience morale et spirituelle. Rabelais le disait déjà au XVI^{ème} siècle, dans Gargantua : « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ». Cela est encore cent fois plus vrai de nos jours, et c'est l'avenir de notre monde qui en dépend. ■

LA POPULATION UKRAINIENNE A BESOIN DE VOUS

croix-rouge française



AIDEZ-LA
Faites un don sur

www.croix-rouge.fr

MAIRES : LE DERNIER REMPART

Le nouveau livre de Jean-Louis Sanchez

Le livre indispensable face au malaise des maires !



Y aura-t-il un nombre suffisant de candidats pour les prochaines élections municipales de 2026 ? La question se pose dorénavant lorsque l'on découvre l'amplification des actes de violences et la multiplication des réformes nocives concernant les maires. Les démissions se multiplient, les vocations se raréfient. Il est grand temps de réagir, car les édiles locaux jouent, et peuvent jouer davantage, un rôle décisif dans le maintien de notre cohésion nationale.

Issu de trente ans d'observation du monde local et des évolutions sociétales, cet ouvrage évoque les difficultés rencontrées par les maires mais montre surtout les extraordinaires opportunités qu'offre le mandat municipal.

Car les maires, en raison de leur proximité avec les habitants et la durabilité de leur fonction, sont les mieux placés pour restaurer les liens entre générations, favoriser le rapprochement des cultures, rénover les solidarités juridiques et consolider la démocratie.

En clarifiant les enjeux éthiques, les objectifs opérationnels et les modes opératoires de l'action municipale, cet ouvrage s'affirme comme indispensable pour tous ceux qui veulent ranimer le pacte républicain.



Jean-Louis Sanchez est expert en sciences politiques et sociales, auteur de *Pour une République des Maires !* (2008), *La Promesse de l'autre* (2013), et *La fraternité n'est pas une chimère* (2018). Fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) il a également créé le Journal des Acteurs Sociaux (JAS). Engagé dans la défense du lien social, il anime en 2004 la Grande cause nationale consacrée à la Fraternité, et depuis lors de nombreuses démarches axées sur les mêmes objectifs dont la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, en collaboration étroite avec les associations de maires.

Bon de commande

Je souhaite commander le livre *Maires, le dernier rempart* de Jean-Louis Sanchez au prix de 13 euros TTC + 6,26 euros de frais de port (+ 1 euro par exemplaire supplémentaire).

Nombre d'exemplaires :

Je règle par chèque ci-joint à l'ordre des Editions l'Harmattan, à retourner à :

Editions l'Harmattan – Service des commandes – 7 rue de l'Ecole Polytechnique,
75005 Paris

Ouvrage également disponible en librairie ou sur :
www.editions-harmattan.fr ou sur amazon

UNE RÉFORME POUR « RÉINSÉRER » L'EMPLOI DANS LE RSA

PAR OLIVIER VAN CAEMERBEKE

Le RSA est une allocation de solidarité, de survie parfois, qui a aussi pour finalité de sortir ses bénéficiaires de leur précarité. Or, sur son volet insertion, ce dispositif dysfonctionne, ce qui conduit certains de nos concitoyens à regarder ces allocataires comme des profiteurs. La réforme menée par le gouvernement va contraindre les personnes au RSA à entamer des démarches de réinsertion sociale et professionnelle. Le caractère obligatoire de ces activités fait polémique. Pourtant, les bénéfices que génère l'activité professionnelle en termes d'autonomie, d'indépendance, de liens sociaux, d'estime de soi, etc. méritent mieux qu'un rejet systématique. Place au débat.

Qu'on l'approuve ou qu'on la fustige, la loi « Plein emploi » va modifier de manière substantielle la façon dont s'organise l'accompagnement des personnes privées d'emploi. L'exécutif mise sur celle-ci pour atteindre le plein emploi. Cette notion s'emploie lorsque le chômage est réduit à sa part incompressible (temps nécessaire pour retrouver un emploi, contrainte de mobilité professionnelle, sectorielle, contraintes technologiques...). Pour le dire en chiffres, le gouvernement vise un taux de chômage autour de 5 % en 2027, contre 7,1 % actuellement.

Le Jas a déjà eu l'occasion d'évoquer le premier volet de cette loi : la création de France Travail. Ce nouvel organisme va supplanter Pôle emploi en prenant sous sa coupe à la fois les allocataires actuellement suivis par l'établissement public, mais aussi les demandeurs d'emploi en situation de handicap (dont Cap emploi était l'interlocuteur) et les jeunes accompagnés par les missions locales. On le sait, le gouvernement fait du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées l'une de ses priorités. Au premier rang de celles-ci, se trouvent les bénéficiaires du RSA qui font l'objet du second grand volet du texte.

AGIR PAR... L'ACTIVITÉ

Comme le soulignait la Cour des comptes en janvier 2022, si le RSA sait protéger les bénéficiaires de l'extrême pauvreté, il est peu efficace sur son volet insertion. « *Le taux de retour à l'emploi (3,9 % par mois en 2019) est très inférieur à celui de la moyenne des demandeurs d'emploi (8,2 %). Les sorties en emploi sont de surcroît plus précaires. Au total, sept ans après l'entrée au RSA d'une cohorte d'allocataires, seuls 34 % l'ont quitté et sont en emploi* ». Et parmi ces derniers, seul un tiers est en emploi de façon stable. C'est à cet échec que s'attaque la réforme. Désormais, les allocataires seront systématiquement inscrits d'office à France Travail (contre 40 % actuellement inscrits à Pôle emploi). Une fois l'inscription faite, les allocataires devront signer un contrat d'engagement qui remplacera les dispositifs actuels : Projet personnalisé d'accès à l'emploi, Contrat d'engagement jeune, Parcours contractualisé vers l'emploi, Contrat d'engagement réciproque. Les allocataires se verront offrir un accompagnement plus personnalisé et un meilleur suivi. Mais ce contrat, et c'est la principale nouvelle mesure, leur imposera 15 heures d'activité hebdomadaires. Des activités qui pourront prendre la forme de formations, de travail en entreprise, en chantier d'insertion, d'actions citoyennes, d'accom-

pagnement à la création d'entreprise, mais aussi pour les plus marginalisés, de rendez-vous avec des professionnels du secteur médico-social.

De la souplesse donc, mais cela reste un contrat qui... engage. Une procédure appelée suspension-remobilisation permettra de bloquer temporairement le versement du RSA lorsque l'allocataire ne se pliera pas à ses obligations. Le texte prévoit cependant des dérogations,

LE RSA EN BREF

Succédant au RMI, le RSA est entré en vigueur en juin 2009. Cette allocation est destinée aux personnes de plus de 25 ans aux revenus modestes, ou aux jeunes actifs de 18 ans à 24 ans sous certaines conditions. Son montant varie selon la composition du foyer (607,57 € mensuels pour une personne seule). Le nombre de foyers allocataires était de 1,86 million en juin 2023. Les deux tiers des allocataires vivent sous le seuil de pauvreté.

Ce 15 décembre, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques a publié une étude sur le suivi d'un peu plus de 33 000 bénéficiaires de moins de 50 ans, entre 2010 et 2020. Il en ressort qu'un bénéficiaire du RSA sur cinq le reste sur les dix années suivantes et 40,7 % ont connu au moins une sortie et une nouvelle entrée dans la prestation (lire page 36).

notamment pour des raisons de santé, de handicap et pour les parents isolés sans solution de garde pour un enfant de moins de 12 ans. Cela laisse supposer qu'une bonne partie des allocataires pourraient bien ne pas être, finalement, concernée par l'intégralité de cette mesure.

INCITATION VERSUS STIGMATISATION

Le texte initial sorti du Conseil des ministres ne prévoyait pas d'inscrire un volume horaire d'activité dans la loi. C'est pendant l'examen du projet de loi au Sénat que les élus de droite ont œuvré pour l'inscription de cette conditionnalité. Le texte a ensuite été modifié afin d'inscrire les 15 heures comme un maximum et prévoir les assouplissements. Bien que le gouvernement assure que cette contrainte s'adaptera aux profils des allocataires, son principe fait bondir Claire Hédon. Pour la Défenseure des droits, la disposition renforce dans l'inconscient collectif l'idée que « *si les personnes sont dans cette situation, c'est qu'elles ont raté quelque*

« On ne travaille pas juste pour des raisons pécuniaires, mais pour son émancipation, pour son équilibre personnel et l'équilibre de la société »

Stéphanie Auger, vice-présidente du département de l'Eure



chose dans leur vie, qu'elles l'ont bien cherché », a-t-elle expliqué à *Libération*.

Ces heures d'activités font aussi débat, car elles pourraient encore augmenter le taux de non-recours déjà autour de 30 %. Certains l'assimilent même à du travail forcé et des élus de la NUPES ont saisi le Conseil Constitutionnel arguant que ce projet « porte atteinte au droit constitutionnel à obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence »⁽¹⁾.

Une approche réductrice qui oublie les bénéfices induits par la reprise d'activités : autonomie, indépendance, création de liens sociaux, renforcement d'estime de soi, meilleurs revenus, etc. « *Personne ne peut être heureux dans l'oisiveté et l'inaction* », argumente Stéphanie Auger, vice-présidente en charge de l'insertion au département de l'Eure. *On ne travaille pas juste pour des raisons pécuniaires, mais pour son émancipation, pour son équilibre personnel et l'équilibre de la société. L'activité, c'est la première marche vers le travail.* »

LE NOUVEAU RSA EN EXPÉRIMENTATION

Ce RSA conditionné est expérimenté par 18 départements depuis le printemps 2023. Dans l'Eure, le test

a été lancé dans cinq cantons, proposé à 3 000 allocataires sur les 13 000 que compte le territoire. Pour la vice-présidente, l'enjeu sera à terme « *d'aller chercher ceux qui se sont enfoncés dans le dispositif: 6 000 allocataires sont au RSA depuis plus de trois ans. Le marché de l'emploi est porteur, c'est donc le bon moment pour les aider à revenir dans la vie active.* »

La Mayenne, elle, compte 3 449 ménages percevant l'allocation RSA, soit 1,11 % de sa population. Le département s'est lui aussi engagé dans l'expérimentation. « *Ce dispositif consiste à orienter et renforcer l'accompagnement des usagers et non à imposer*, défend Olivier Richefou, président du Conseil départemental. *Les différents rendez-vous qui précéderont l'accompagnement intensif permettront de s'adapter en fonction des différents profils pour permettre aux bénéficiaires un retour durable vers l'emploi.* » Dans ce département les bénéficiaires sont répartis en différentes catégories. Ceux de la catégorie « sociale » doivent ainsi réaliser au moins 6 h par mois « *d'accompagnement renoué comprenant les entretiens avec leur conseiller et des participations à différents ateliers : numérique, sensibilisation budget/consommation, mobilité, cours de français, sociabilisation, sports...* ». Ceux de la catégorie « socio-professionnelle »

doivent participer à des ateliers : CV, soutien à la recherche d'emploi, présentation d'entreprises, formations, etc. Seuls les bénéficiaires en catégorie « emploi » ont 15 heures à réaliser en entreprises.

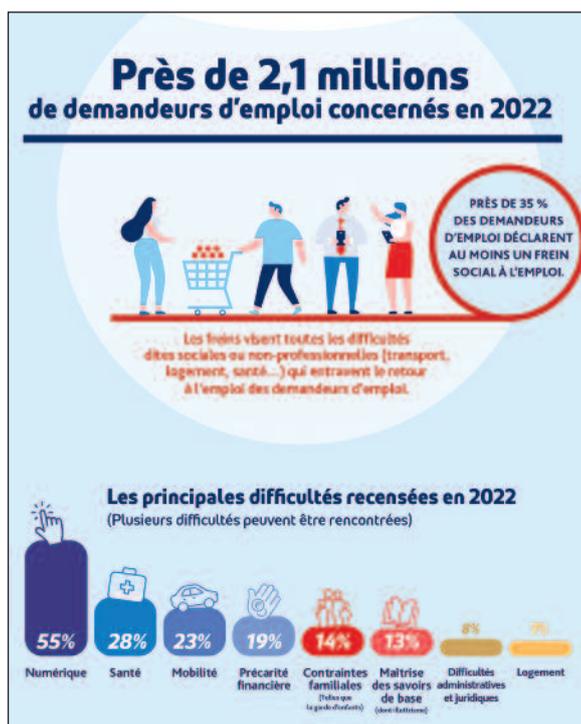
Dans le Loiret, l'expérimentation du RSA sous condition est en cours dans le Montargois mais avant même de tirer un premier bilan chiffré, Marc Gaudet, le président du Conseil départemental, a décidé de la généraliser à l'ensemble du département dès le 1^{er} juillet 2024 « pour toutes les personnes en capacité de travailler ». Une façon a-t-il expliqué sur *France Bleu Orléans* d'éviter qu'il y ait deux traitements différents sur le territoire. « Cette expérimentation, j'y crois ! Je pense que c'est la bonne façon de traiter la question du RSA, avec un accompagnement beaucoup plus serré, beaucoup plus personnalisé. »

DES QUESTIONS ET DES ESPOIRS

Cette déclaration montre le souhait de nombreux départements de réussir cet accompagnement renforcé, personnalisé et en lien étroit avec Pôle emploi. Il suppose cependant que les effectifs de conseillers augmentent en conséquence. C'est à cette seule condition que ces derniers pourront travailler de manière pertinente sur les freins que rencontrent les allocataires du RSA pour trouver du travail : santé, logement, mobilités, niveau de formation, surendettement, logement, maîtrise du français, illettrisme... Actuellement, un conseiller en charge de ce que l'on nomme le service de l'emploi (chez Pôle emploi, Cap emploi ou dans les missions locales principalement) suit en moyenne 98 demandeurs d'emploi en France, contre 1 pour 38 en Allemagne. La Fondation Jaurès estime à 40 000 le nombre de conseillers nécessaires pour accompagner correctement les 2 millions d'allocataires du RSA et calcule « le coût total de l'application pleine de la réforme, sur la base de 15 heures d'accompagnement par semaine autour de 10 milliards d'euros par an, soit près de 5 000 euros par foyer ».

Ce nouveau RSA suscite d'ailleurs des interrogations y compris chez ses partisans. D'abord, car la capacité de la puissance publique à garantir partout ces heures d'activités est loin d'être assurée. Ensuite, parce que plusieurs acteurs de terrain soulignent qu'un grand nombre d'allocataires n'auront jamais les capacités de se mobiliser 15 h par semaine. On peut aussi se demander pourquoi les décideurs n'ont pas choisi d'attendre la fin de l'expérimentation avant de légiférer.

Mais au-delà des moyens alloués, c'est aussi l'état d'esprit dans lequel les allocataires aborderont cette nouvelle



« TousMobilisés » est une opération lancée par Pôle emploi pour accompagner le Plan de relance. Elle vise à lever les freins à l'emploi (précarité financière, mobilité, santé, logement, illettrisme, numérique, etc.) par l'alliance des acteurs du domaine social et économique autour de ce même objectif.

contrainte qui déterminera, en partie, la réussite de la démarche.

Christophe, 52 ans, au RSA depuis 2018, s'est porté volontaire pour tester la nouvelle mouture de l'allocation. Interrogé par *France Bleu* alors qu'avec trois autres allocataires il remettait en état et végétalisait le cimetière de Villers-en-Vexin (Eure), il a expliqué ses motivations : « Cela me sort de chez moi et cela me sort de ma dépression surtout ». Il dit avoir commencé à travailler à 16 ans avant de laisser entendre que plusieurs accidents de la vie, la perte de son permis et de son emploi notamment; qui l'ont « amené là ». « De voir du monde, vous ne pouvez pas savoir comment cela fait du bien au moral. Bien sûr, si je pouvais faire autre chose, avoir un vrai salaire, je me sentirais mieux. Mon fils, lui, il part bien travailler à l'école, mais maintenant, moi aussi, je suis content de partir travailler. Et puis, quand on se retrouve le soir, on a des choses à se raconter. Pour moi, c'est... que du bonheur ! » ■

(1) - À l'heure où nous bouclons ce numéro, l'avis n'a pas été rendu.

LA DREES NOUS INFORME SUR LE RSA ET L'ASPA

Pour intervenir efficacement en matière sociale, il est indispensable de disposer d'informations pouvant servir à établir un plan d'action. C'est le but recherché par l'ODAS, partenaire du *Jas*, mais aussi par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Créée par décret en 1998, la DREES est un service statistique public réalisant de nombreuses études en lien avec les domaines de la santé et du social. Début décembre, la DREES a livré deux études distinctes sur le Revenu de solidarité active (RSA) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), apportant ainsi de la lisibilité aux professionnels ainsi qu'au grand public.

PAR KEVIN NECTOUX

SUR LE RSA

Promulgué fin 2008, le Revenu de solidarité active (RSA) a pour fonction d'assurer un revenu minimum et « *des moyens convenables d'existence* » à ses bénéficiaires. Il a pour autre tâche, à travers un système d'accompagnement, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. C'est ce second objectif que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a tenté d'évaluer dans une nouvelle étude parue le 15 décembre dernier. Le service statistique ministériel a analysé les trajectoires des bénéficiaires du RSA, âgés de 16 à 49 ans de 2010 à 2020, « *dans la prestation mais aussi dans l'emploi* ».

Le principal enseignement de cette analyse est la faible capacité du dispositif à ramener durablement les individus vers l'emploi. En effet, sur ces dix années, 20 % ne sont pas sortis du dispositif et 41 % sont sortis du dispositif puis ont connu une nouvelle entrée sur la période. Seuls 38 % ont quitté le RSA sans y revenir.

L'étude rappelle aussi que, sur les 2,1 millions de bénéficiaires en 2022, à l'exception des personnes en situation particulière, la quasi-totalité est soumise aux « *droits et devoirs du bénéficiaire du RSA* ». Donc avant même la loi récente « *pour le plein emploi* », ils étaient tenus de rechercher activement un emploi ou de s'impliquer dans des démarches d'insertion sociale.

D'ailleurs, effectivement, deux bénéficiaires sur cinq étaient orientés vers Pôle Emploi en 2020. Les bénéficiaires

orientés vers un autre organisme que Pôle Emploi devaient souscrire un Contrat d'engagement réciproque (CER). Ces contrats contiennent des actions en lien à des finalités sociales : l'accès au soin (pour 35 % des CER), la famille et la parentalité (21 %)... À noter que sur les bénéficiaires orientés vers un autre organisme que Pôle Emploi, seulement la moitié ont effectivement un CER à la fin de l'année 2022.

SUR L'ASPA

Deux allocations rémunèrent les personnes de plus de 65 ans n'ayant pas de ressources suffisantes : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). La première a été créée en 1956 et a été remplacée par la seconde en 2007. L'ASV continue d'être attribuée aux personnes bénéficiaires avant la réforme, soit 131 860 individus. Le 18 décembre, la DREES a mis à jour ces données sur le minimum vieillesse pour l'année 2022. Le service ministériel nous apprend que la perception de l'ASV ou de l'ASPA concerne dorénavant près de 700 000 personnes, soit une hausse de 4,1 % par rapport à 2021. Le nombre d'allocataires est, en effet, en augmentation depuis 2017, sous l'effet de la revalorisation de 100 € du minimum vieillesse sur trois ans. En moyenne, ces prestations sont de 440 euros mensuels pour l'ASV et 490 euros pour l'ASPA, afin de compléter les ressources de la personne. Enfin, les données 2022 de la DREES nous apprennent qu'un allocataire sur deux est une femme seule, et que 76 % des bénéficiaires sont isolés. ■

LE JAS

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
LES MAIRES SENTINELLES
DE L'ENVIRONNEMENT**

■ **PAUVRETS**
Un bilan inquiétant

■ **AUTONOMIE**
Ouvrir la 4e dimension

■ **INVITÉ DU MOIS**
Frédérique Lemaître "Ce n'y a qu'une patrie, c'est la planète"

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

Toute l'équipe du JAS vous présente ses vœux fraternels pour l'année 2022

■ **DOSSIER**
QUEL AVENIR POUR LE CÈSE ?

■ **MÉDIATION LOCALE**
L'INSERTION PAR LA CITOYENNETÉ

■ **INVITÉ DU MOIS**
BRUNO FULIGNI AUTEUR DE LES LOIS FOLLES DE LA RÉPUBLIQUE

■ **REPORTAGE**
CULTURES DU CŒUR 93, LE PARTAGE POUR CSDO

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

ÉDUCATEUR, C'ÉTAIT LES PLUS BELLES ANNÉES DE MA VIE

PLACÉS

■ **DOSSIER**
LE CINÉMA QUI NOUS PARLE

■ **INVITÉ DU MOIS**
Jean-Christophe Comber, directeur général de La Croix-Rouge

■ **REPORTAGE**
Le patrimoine, l'histoire de la citoyenneté

■ **CARRE DES BÉBÉES**
L'avis des experts pour 2022

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

■ **AUTONOMIE**
Un fait pour nos vieux parents

DOSSIER rSa

STOP OU ENCORE ?

■ **SERVICE CIVIQUE**
Une ambition pour tous ?

■ **INVITÉ DU MOIS**
Alain Vilas, Président des Pédagogues du Travail

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

■ **RESIDENCES AUTONOMES**
Le chantier continue

■ **EDITORIAL**
Fascinante humanité

**DOSSIER EHPAD
CLARIFIONS LE DEBAT**

■ **LA CROIX-ROUGE AU SECOURS DES UKRAINIENS**

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

**DOSSIER DÉSERTS MÉDICAUX
L'AUTRE DIAGNOSTIC**

■ **INVITÉ DU MOIS**
Flora Capelard, directrice de l'ONPIS
Nouveau plus anticorona

■ **REPORTAGE**
Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité

■ **EDITO PRÉSIDENTIELLE 2022 :
DES DÉRIVES INQUIÉTANTES**

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

■ **INVITÉ DU MOIS**
Carl Lacharme, expert international en protection de l'enfance

■ **REPORTAGE**
Habiter autrement : Où en est-on ?

■ **REPORTAGE**
Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité

DOSSIER QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

Focus sur le travail d'un maire au quotidien

■ **REPORTAGE**
Michel Fournier, Président de l'AMAF

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

**DOSSIER COHÉSION DES TERRITOIRES
LES CHOIX AUDACIEUX DE L'ANCT**

■ **INVITÉ DU MOIS**
Fabrice Jordan, Initiative de la Journée Citoyenne

■ **REPORTAGE**
Numérique : les plus jeunes jouent le "travail"

■ **AUTONOMIE**
DIVAS : le bonnet protection des facteurs

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

REPORTAGE COMMENT REENCHANTER LE TRAVAIL SOCIAL ?

■ **INVITÉ DU MOIS**
Ets Brasseur, porte parole des séjours-jeunes, partenaire de 15 octobre

■ **DOSSIER AIDE À DOMICILE**
QUAND ON VEUT, ON PEUT !

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

DOSSIER L'AVENIR DE LA RURALITÉ SUR LE ZINC

■ **INVITÉ DU MOIS**
François Souvèdot, directeur de l'Observatoire de l'Économie de France

■ **REPORTAGE**
JOURNÉE CITOYENNETÉ & FRATERNITÉ BILAN ET PERSPECTIVES

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

■ **INVITÉ DU MOIS**
Patrice Deuret, président des Restos du Cœur

DOSSIER EXCÈS DE NORMES ÇA SUFFIT !

■ **REPORTAGE**
EN FINIR AVEC L'ÉPREUVE DU FROID

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER MIGRANTS CHASSONS NOS PEURS

■ **INVITÉ DU MOIS**
Najal Molloud-Bellocem, Présidente de France Terre d'Asile

■ **REPORTAGE**
Zoom sur les règles de quartier

■ **LIBRES PROPOS**
Le réforme des retraites en question

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

■ **REPORTAGE**
En plein positionnement de l'emploi des jeunes

■ **REPORTAGE**
Coup de cœur pour les résidences d'autonomie

TRANSITION ÉCOLOGIQUE L'AFFAIRE DE TOUS

■ **INVITÉ DU MOIS**
Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

■ **INVITÉ DU MOIS**
Boris Cyrulnik

MUTUELLES À L'HEURE DES QUESTIONS

■ **ASSOCIATIONS**
Les raisons de la colère

■ **RETRAITES**
Le dispositif OSCAR au bilan

Le Journal des Acteurs Sociaux

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

■ **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Ça patine !

■ **TRANSPORTS PUBLICS**
Pour la gratuité

■ **INVITÉ DU MOIS**
Pavo, dessinateur

■ **REPORTAGE**
Sport à tout âge

DOSSIER À QUAND LA FIN DE LA FAIM ?

Le Journal des Acteurs Sociaux

Retrouvez-nous
www.lejas.com

PRÉVENIR LA TENTATION DE L'ISLAMISME RADICAL

Après la marche du 12 novembre contre l'antisémitisme, il faut mettre en place des actions de prévention pour contenir la tentation de l'islamisme radical chez les jeunes issus des immigrations post coloniales.

PAR JEAN-CLAUDE SOMMAIRE,

administrateur civil honoraire (Ministère des Affaires sociales), ancien Secrétaire Général du Haut conseil à l'Intégration.

LA LOI CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE NE SUFFIT PAS

La loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, a vraisemblablement contribué à freiner la montée de l'islamisme radical dans les banlieues mais elle n'a pas permis d'attaquer le mal à la racine. On l'a constaté tragiquement, à Arras, quand le jeune Mohammed Mogouchkov a assassiné sauvagement le professeur Dominique Bernard.

Pourtant, en 2018, une grande enquête sur « la tentation radicale », effectuée auprès de 7 000 lycéens par les sociologues du CNRS Olivier Galland et Anne Muxel, nous avait déjà alerté sur le fait que beaucoup de jeunes musulmans vivaient aujourd'hui un profond conflit de loyauté entre leur milieu familial, où on leur a toujours dit que Dieu était à l'origine de tout, et l'école où on leur demande de reconnaître les vérités scientifiques indépendamment de leurs convictions religieuses. Pour ces jeunes, formatés par leur éducation familiale et confortés par ce que leur disent les réseaux sociaux islamistes, le Coran a toujours raison. Certains enseignants évoquent d'ailleurs, à leur sujet, une forme de schizophrénie qui ferait obstacle à ce que l'école puisse leur apporter, comme aux autres élèves, les connaissances et les possibilités d'émancipation propres à notre société démocratique.

DES ENSEIGNANTS EN DIFFICULTÉ DANS LES QUARTIERS SENSIBLES

Cependant, malgré ce contexte difficile, les plus motivés d'entre eux continuent d'organiser, dans leur

classe, des temps de dialogue et d'échanges, avec ces élèves, pour les aider à mûrir et à cheminer afin qu'ils ne restent pas prisonniers de leur dogme religieux. Toutefois, d'autres professionnels, moins aguerris ou traumatisés par l'assassinat de Samuel Paty, préfèrent, depuis ce drame, éviter les questions pouvant susciter

« Pour ces jeunes, le Coran a toujours raison »

des réactions violentes de la part de leurs élèves ou de leurs parents.

Il faut aussi prendre conscience que, le 16 octobre dernier, lors de l'hommage national à Dominique Bernard et à Samuel Paty, 183 signalements « d'une gravité particulière » ont été recensés par le Ministère de l'Éducation Nationale. Dans l'attente de leur passage en Conseil de discipline, une exclusion temporaire de ces perturbateurs a été prononcée, accompagnée d'une saisine du procureur de la République. Toutefois, beaucoup d'acteurs de terrain souhaiteraient que ces sanctions, évidemment nécessaires, ne conduisent pas à faire de ces élèves des martyrs de la cause islamiste susceptibles de récidiver suivant des modalités plus violentes.

Enfin il ne faut pas oublier que, dès les premiers jours qui ont suivi l'attaque barbare du Hamas, du 7 octobre, le Ministère de l'Intérieur a relevé une augmentation significative des actes antisémites alors que les bom-

« Beaucoup d'acteurs de terrain souhaiteraient que ces sanctions, évidemment nécessaires, ne conduisent pas à faire de ces élèves des martyrs »

bardements israéliens sur Gaza n'avaient pas encore commencé...

DES JEUNES EN RUPTURE EN DEMANDE D'ÉCOUTE ET DE RECONNAISSANCE

Malgré tout, d'après de nombreux témoignages émanant d'acteurs de terrain intervenant quotidiennement dans les quartiers sensibles (animateurs sociaux-culturels, médiateurs, éducateurs de rue, etc.) ces jeunes, qui ont fait sécession, demeurent très demandeurs, à l'école ou ailleurs, de moments de rencontre et d'échange sur de nombreux sujets en lien avec ce qu'ils vivent au quotidien, dont tous ceux se rapportant aux « religions ».

Il faut donc répondre à cette demande de dialogue, car ces adolescents, assignés à un destin de français minoritaire du fait de leur naissance au sein de familles venues d'ailleurs, doivent se construire une identité complexe incluant nécessairement une part de l'histoire familiale qui les a précédés. Une histoire que leurs parents, la plupart du temps, ne leur ont pas raconté et qu'ils peuvent alors facilement instrumentaliser, en se référant uniquement à la colonisation et à l'esclavage.

GABRIEL ATTAL DEVRAIT RELANCER LA RÉSERVE NATIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Après les attentats de janvier 2015, à Charlie Hebdo et à l'Hyper Cascher de la Porte de Vincennes, le

Ministère de l'Éducation Nationale a créé une « Réserve citoyenne » pour offrir, à tous les citoyens, la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants ou dans le cadre d'activités périscolaires.

Gabriel Attal devrait actualiser et relancer ce dispositif, en sommeil depuis plusieurs années, pour permettre le développement, au plan national, d'un véritable réseau d'animateurs bénévoles de vie personnelle et civique, disponibles pour animer des temps spécifiques de dialogue et d'échange avec ces jeunes en rupture. Au plan local, ces espaces de dialogue auraient notamment vocation à être prioritairement mis en place dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, au sein des établissements scolaires ou, à défaut, dans des lieux associatifs extérieurs.

Le rôle de ces animateurs de vie personnelle et civique, serait d'animer, bénévolement, des temps de rencontre et d'échange, sans tabou, avec les jeunes des quartiers ghettoïsés, sur les sujets qui les intéressent. Leur mission serait d'essayer de les faire progresser vers une meilleure compréhension du monde au-delà de leur espace de vie quotidien, généralement très restreint au plan géographique et fortement marqué, ethniquement et culturellement (« les blancs sont partis »

« Ces jeunes, demeurent très demandeurs, de moments de rencontre et d'échange »

et il n'y a plus de Jean-Pierre et de Françoise). Ces animateurs, appelés à intervenir dans les territoires « perdus de la République/gagnés par l'islamisme », ne sembleraient pas, a priori, devoir présenter un profil type. Ils pourraient être, mais pas nécessairement, des personnes, en activité ou en retraite, ayant eu à connaître des problèmes rencontrés par les jeunes en difficulté. ■

Texte original publié sur le site Atlantico le 17 novembre 2023 - <https://atlantico.fr>



LA PRESSE SOCIALE EST EN CRISE SOUTENEZ LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX



La plupart des journaux du secteur social et médico-social ont cessé de paraître ou sont en liquidation judiciaire.

Le Jas, lui aussi confronté à un contexte économique extrêmement défavorable, n'a pas l'intention de mettre fin à sa publication bimestrielle en raison du soutien exprimé par son lectorat.

Mais il faut que cette fidélité s'exprime plus concrètement par la multiplication des abonnements au journal (vous-mêmes, vos collègues, vos amis...).

C'est l'unique voie pour maintenir une presse libre, et elle dépend de vous seuls.

Avec nos salutations très fraternelles.

La direction du Journal des Acteurs Sociaux

■ **Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux 75 euros TTC (50 euros TTC pour les particuliers)**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

Email :

Téléphone :

SOCIAL EN ACTION

p.42

BIEN VIEILLIR



p.46

SOLIDARITÉ

VIEILLISSEMENT ACTIF EN SANTÉ : VIVA LAB BOOSTE L'INNOVATION

Le 16 novembre dernier, l'Assurance retraite mettait en lumière neuf solutions innovantes en matière de prévention et de bien vieillir. Leurs porteurs, start-ups, associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire, ont tous été accompagnés pendant plusieurs mois au sein de VIVA Lab, cet « accélérateur d'innovations » créé par l'Assurance retraite et ses partenaires. L'occasion de dresser le bilan d'une démarche qui fait ses preuves et ouvre de nouvelles perspectives.



Neuf solutions innovantes en matière de prévention et de bien vieillir ont été présentées le 16 novembre, lors du « Démo Day ».

« **E**n fondant, en 2019, VIVA Lab, avec nos partenaires France Active, la Banque des Territoires, l'Agirc-Arrco et la Mutualité Sociale Agricole, nous souhaitons résolument soutenir l'innovation et l'émergence de nouvelles solutions en faveur du bien vieillir. Car la révolution démographique à laquelle nous faisons face exige un véritable changement d'échelle. Les entrepreneurs de ce bien vieillir doivent être accompagnés pour faire grandir

des projets à impact social ». Frédérique Garlaud, la directrice nationale de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance retraite, peut être satisfaite. En quatre années d'existence et quarante projets accompagnés, VIVA Lab est en passe de réussir son pari : faire entrer dans le quotidien des personnes âgées et des professionnels qui les accompagnent, de nouveaux services, de nouvelles technologies, des évolutions organisationnelles qui répondent à des besoins mal couverts ou des besoins

nouveaux. Ainsi, les solutions accompagnées depuis la création de VIVA Lab concernent tous les champs de la prévention et du vieillissement actif en santé : lien social, vie quotidienne, mobilité, autonomie numérique, santé et bien-être, habitat et cadre de vie, soutien aux aidants... À l'exemple des neuf initiatives « pitchées » lors du Démo Day (voir encadré).

LE COUP DE POUCE INDISPENSABLE

Chacun de ces porteurs a d'abord été repéré au niveau régional, comme en témoigne Léa Boillaut, chargée de développement à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté : « *Nous avons sourcé un des tout premiers projets accompagnés par VIVA Lab, 'Merci Julie', une solution de télé-ergothérapie à destination des retraités et des intervenants à domicile. Nous connaissions déjà le porteur, par ses missions de diagnostic et de suivi à domicile. Son projet était prometteur, mais avait besoin d'être soutenu dans sa structuration* ». Proposé au niveau national, il intègre la saison 1 de VIVA Lab. Chaque projet y bénéficie d'accompagnements adaptés à ses besoins précis et à son niveau de maturité. Pour les mettre en œuvre, un ou plusieurs des treize partenaires nationaux (incubateurs, living lab, gérontopoles, cabinets-conseils...) apportent leur expertise : définir un business plan, une stratégie commerciale, développer une solution technologique, la tester ou mesurer son impact...

« *C'est une démarche lourde, qui demande de s'investir, reconnaît Michaël Briquet, le fondateur de 'Merci Julie', mais VIVA Lab a accéléré le développement de notre solution. Cet accompagnement nous a permis d'en démontrer l'impact économique et nous avons gagné en crédibilité auprès des prescripteurs que sont les Carsats, les Conseils départementaux et les professionnels de santé* ». Aujourd'hui, 'Merci Julie' a multiplié ses effectifs par trois, accompagne quelques 10 000 personnes âgées et vient de boucler une levée de fonds de 2 millions d'euros. « *C'est une des plus belles réussites de la première saison VIVA Lab* », se réjouit Léa Boillaut.

UNE COMMUNAUTÉ PORTEUSE

Mais l'intérêt de VIVA Lab va au-delà de l'accompagnement proposé aux porteurs, comme en témoigne Yoann Perez, co-fondateur d'une autre des pépites de l'accélérateur, C-Diet, un service de prévention, de repérage et de prise en charge des troubles nutritionnels des personnes âgées. « *La Carsat Midi-Pyrénées a joué un rôle essentiel dans le développement de notre solution en la testant auprès de retraités bénéficiaires de l'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) puis en portant notre candidature. Ensuite VIVA Lab nous*

VIVA LAB SAISON 2 : DIX PROJETS PROMETTEURS

ATCHOUM – Une plateforme de mobilité solidaire en milieu rural

ARBYTRIUM – Une solution numérique de recueil de la parole de toutes les parties prenantes d'un lieu de vie collectif, afin de conduire une démarche partagée d'amélioration des pratiques

COLETTE – Une application de cohabitation inter-générationnelle, favorisant les partages de liens et d'activités

COYALI – une application qui simplifie l'utilisation des smartphones pour les personnes en difficulté avec le numérique

EDUCAWA – Des ateliers et outils pour mobiliser et former des séniors à accompagner des enfants dans leur parcours scolaire.

ELLII – une application qui propose un accompagnement personnalisé aux seniors et proches aidants, dans la pratique interactive d'activités de prévention

ForESTIME – une marque de vêtements conçue pour faciliter l'habillage des séniors

OPAC CARE – une solution de l'OPAC de Saône-et-Loire pour coconstruire avec les habitants les conditions du bien vieillir dans le parc locatif social

SOMEO – un dispositif d'immersion sonore, via les outils connectés, pour mieux gérer le sommeil, l'anxiété ou la douleur et lutter contre la sur-médication

TOOLIB – une plateforme numérique permettant d'anticiper les besoins et les capacités des personnes en perte d'autonomie pour leur faciliter l'accès aux loisirs et voyages



Frédérique Garlaud, directrice nationale de l'action sociale de la Cnav a conclu cette journée qui a dévoilé les grands axes de la saison 2 du VIVA Lab

a ouvert tout un réseau, constitué des acteurs de l'écosystème et des autres porteurs sélectionnés. Nous avons pu déployer C-Diet vers de nouvelles Caisses, toucher une trentaine de Conseils départementaux. Lors de la semaine de lutte contre la dénutrition, nous avons animé, en lien avec l'Assurance retraite, un webinaire à destination des structures évaluatrices pour leur rappeler les enjeux de la prévention de la dénutrition auprès des personnes âgées, et les aider à lever les préjugés des retraités sur la diététique. Aujourd'hui, nous souhaitons construire des partenariats avec d'autres solutions du VIVA Lab, pour élaborer des réponses globales ».

DES SOUTIENS DIVERSIFIÉS EN RÉGION

Ce soutien à la fois national et régional est l'un des points fort de VIVA Lab. Les caisses ne se contentent pas de « sourcer », elles y trouvent de réelles opportunités de proposer de nouveaux services aux assurés, en intégrant certaines solutions consolidées au sein de VIVA Lab à leur offre tels que l'ARDH ou les plans d'aide OSCAR (voir *Le Jas* de juin 2023). L'enjeu est aussi de rapprocher les acteurs du territoire de ces solutions. Dans les Hauts de France, la Carsat a souhaité les proposer aux résidences autonomie volontaires. « *Cela fait partie de nos missions d'accompagner ces établissements, y compris dans leur offre d'animation et de prévention* », rappelle Sophie Vandecavey, chargée de développement et d'ingénierie sociale à la Carsat Haut-de-France. « *Les 22 résidences retenues dans le cadre d'un appel à projets ont pu choisir entre trois packages réunissant trois solutions répondant à des besoins*

différents. La Carsat finance leur mise en œuvre pendant un an dans chaque résidence et accompagne l'évaluation de la démarche par des prestataires extérieurs. Si l'intérêt en matière de prévention et d'adhésion des résidents est confirmé, ces solutions pourraient être solvabilisées à l'avenir par le forfait autonomie ».

TOUJOURS FAIRE MIEUX

À l'issue de la première saison de VIVA Lab et alors que débute la seconde, le bilan est donc positif. L'Assurance retraite et ses partenaires ont tenu compte des retours d'expérience des porteurs accompagnés, pour toujours mieux répondre à leurs besoins. « *Le parcours a été simplifié et enrichi. Deux programmes d'accompagnement, d'une durée de 12 à 18 mois, sont désormais proposés aux lauréats* », précise Magalie Raimbault, responsable animation et développement des territoires à la direction nationale de l'action sociale de l'Assurance retraite, qui pilote VIVA Lab. « *Le premier est un programme d'accès au marché, le second s'adresse à des projets plus matures. Selon les besoins des porteurs, ces programmes peuvent être complétés à la carte par des briques d'accompagnement complémentaires en matière juridique, ressources humaines, mesure d'impact, tests usagers, relation presse ou mentorat* ». Et Magalie Raimbault d'ajouter : « *Avec sa caution 'Sécurité sociale', VIVA Lab tient une place unique dans le champ de la silver économie et de l'accompagnement aux solutions à impact social. C'est devenu une vraie 'famille' dont les membres interagissent, s'entraident, avancent ensemble* ». ■

LA PROTECTION DE L'ENFANCE A BESOIN DE VOUS

Formez-vous à la fonction
de cadre en protection de l'enfance
avec l'École de la Protection de l'Enfance.

SUIVEZ LA FORMATION

RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

UN CURSUS DE FORMATION CONTINUE PLÉBISCITÉ PAR LES ANCIENS ÉLÈVES ET LEURS EMPLOYEURS*

AVEC LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS LES PLUS QUALIFIÉS
SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE
ET EN PRÉSENCE DU **DR MARIE-PAULE MARTIN-BLACHAIS**

Responsable de la démarche de consensus et auteure du rapport sur les
Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance,
directrice scientifique de l'École de la Protection de l'Enfance.



© L'Action Sociale

CURSUS DE FORMATION DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ
ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE .

Formation de 224 heures (en présentiel) élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

* Moyenne de 16,5/20 dans les évaluations des modules. Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suivi le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'École de la Protection de l'Enfance ont intégré des postes d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet, 100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans bénéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.

Prochaine rentrée : le 20 Novembre 2023



L'École de la Protection de l'Enfance est portée par la SARL L'ACTION SOCIALE, organisme de formation déclaration n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation.



RENSEIGNEMENTS

www.ecoleprotectionenfance.com ou Tel : 01 53 10 24 10

Les formations de l'École de la Protection de l'Enfance sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

COGOLIN : UN EHPAD OUVERT VERS L'EXTÉRIEUR

À Cogolin, l'EHPAD Peirin fait preuve d'ingéniosité et de dynamisme en aidant le mieux possible les aidants familiaux et en soutenant des personnes à domicile. Ce qui en fait un EHPAD « hors les murs ». PAR KEVIN NECTOUX

Située à une dizaine de kilomètres de Saint-Tropez, la commune de Cogolin accueille, depuis 2017, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont les compétences se sont élargies en 2022 pour devenir un véritable « centre de ressources territorial » (CRT) pour mieux soutenir les personnes en perte d'autonomie.

CAP SUR LE MAINTIEN À DOMICILE

En effet, cet établissement propose aujourd'hui à des personnes sélectionnées sur dossier une alternative à l'entrée en EHPAD, en leur permettant de vivre le plus longtemps possible à domicile grâce à un accompagnement renforcé. Pour Aurélie Le Nest, directrice déléguée de l'EHPAD Peirin, « la mission du CRT, [...] c'est d'avoir une adaptation progressive à l'EHPAD. [...] On intervient sur un moment de perte d'autonomie, mais qui ne correspond pas encore à l'entrée en établissement. »

Plus précisément, ces personnes bénéficieront d'un système de téléassistance relié à du personnel de santé qui pourra traiter en temps réel la moindre alerte et y apporter la réponse la plus adaptée.

« Ce n'est pas seulement un accompagnement la nuit, souligne la directrice, c'est faire bénéficier de nos compétences d'autres personnes que nos résidents ». À cette fin d'ailleurs, divers recrutements ont été prévus, dont quatre infirmiers et un ergothérapeute à mi-temps.

CAP SUR LE SOUTIEN AUX AIDANTS

Parallèlement, l'équipe de l'EHPAD s'efforce d'humaniser le plus possible la vie de l'établissement en s'adaptant au mieux aux souhaits des résidents et de leur famille. Et pour mieux connaître leurs aspirations, l'établissement consacre une fois par an une journée entière aux aidants. Le 14 septembre dernier, ceux-ci ont pu bénéficier d'un programme avec des informations sur la prévention des chutes, sur l'ergothérapie, sans omettre bien évidemment de créer du lien entre les participants.

Par ailleurs, l'établissement propose aux aidants un



Des aidants bien informés et soutenus

soutien concret en leur offrant par exemple un temps libéré grâce à l'intervention d'un professionnel qui se rend au domicile pour relayer l'aidant en son absence. De même, l'EHPAD propose un hébergement temporaire entre dix jours et trois mois en cas d'absence ponctuelle prolongée de l'aidant. La personne âgée dépendante peut ainsi expérimenter l'adaptation progressive à son entrée en institution. Enfin, l'établissement offre un accueil de jour six jours sur sept pour les personnes vivant à domicile et atteintes de troubles cognitifs.

Si cette ouverture sur l'extérieur traduit une volonté d'améliorer la vie sociale des résidents et des personnes à domicile, ces activités cherchent aussi à redorer la réputation des EHPAD. « Une infirmière me racontait ce matin qu'elle voyait des situations très précaires à domicile, et que la famille lui disait "Ah non ! Mon dieu ! Pas en EHPAD, on va se débrouiller à la maison, mais on ne veut pas d'EHPAD". Il y a encore trop souvent cette peur de l'EHPAD. Il faut qu'on crée des liens pour faire connaître nos services ». C'est chose faite désormais. ■



Pensez à offrir un abonnement en cadeau de fin d'année. Pour s'abonner : www.lejas.com



Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche

www.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

LE CAHIER DES RÉSEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

Le Cahier des réseaux, fondé sur des valeurs partagées, qui sont rappelées chaque mois sur sa page de garde, a pour premier objectif d'associer ses membres à une réflexion collective sur l'avenir de notre société. C'est la raison pour laquelle *Le Jas* a souhaité recueillir leurs commentaires, de façon très ouverte, sur le dernier livre de notre directeur éditorial Jean-Louis Sanchez, « *Maires : le dernier rempart* », paru ce mois-ci aux éditions *L'Harmattan*. En effet, celui-ci traite de questions fondamentales, en se nourrissant tout particulièrement des réflexions et observations des partenaires du *Cahier des réseaux*. Cette concertation est d'autant plus nécessaire que le livre se définit avant tout comme un plaidoyer pour une restauration des liens sociaux, une rénovation de la solidarité et une consolidation de la démocratie, en s'appuyant davantage sur la fonction municipale. Il traverse de nombreuses thématiques, dont certaines plus directement liées à chacun des membres du *Cahier des réseaux*. C'est sur les passages du livre les intéressant plus directement que chacun a pu s'exprimer.





Pacte civique

RÉÉQUILIBRER LES NIVEAUX DE RESPONSABILITÉS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES



Le Pacte civique, association de citoyens de tous horizons rassemblés pour promouvoir une société sobre, juste et fraternelle, est un des premiers piliers du Cahier des réseaux. Pour Patrice Bony, adjoint au maire de Cernay-la-Ville et membre du Pacte civique, les propositions exposées dans l'ouvrage « *Maires : le dernier rempart* » apparaissent pertinentes, tant par le champ d'actions couvert que par les modalités proposées. Il nous fait part de ses commentaires.

SUR LA DÉCENTRALISATION

Les propositions du livre vont bien dans le sens de ce que beaucoup d'élus locaux (dont l'équipe municipale à laquelle j'appartiens) tentent de faire au quotidien, quitte à déjà fréquemment sortir des sacro-saintes « compétences » assignées à chaque étage du millefeuille institutionnel français. Mais c'est pourtant bien cette voie qu'il faut prendre. Pour beaucoup, le dernier lien avec le politique ou l'administration publique est la porte (ou le mail) de la Mairie. Et c'est bien aux élus d'assurer cette « mission », comme la qualifie fort justement le livre. C'est à eux de la faire partager et porter avec eux par les fonctionnaires territoriaux.

J'ajouterais que mon expérience me fait croire à l'opportunité que peut représenter une bonne coopération des élus locaux, et singulièrement des maires, au sein des intercommunalités, à condition qu'elles soient de taille raisonnable (la nôtre

regroupe 36 communes de 300 à 20 000 habitants). C'est un bon niveau pour amorcer une politique « remontante » faite de co-constructions et compromis pour atteindre les objectifs visés (pouvant bien sûr être fixés, après concertation par le niveau supérieur).

Enfin, cette aspiration à un rééquilibrage entre les différents niveaux d'exercice des responsabilités et à plus de subsidiarité me paraît très « Pacte Civique ».

SUR L'ENGAGEMENT CITOYEN

C'est à ces conditions que l'on pourra aspirer à plus d'engagement citoyen dans un monde en quête de sens ! Mais, à ce stade, je pense qu'un « développement considérable » de cet engagement à court terme relève bien d'une hypothèse ou plus exactement d'un potentiel à faire croître et à accompagner localement. Et là aussi, les 500 000 élus de proximité ont, sous le pilotage des maires, un rôle important

de médiateurs à jouer, sur lequel le livre donne de nombreuses pistes.

Je pense par exemple à la médiation entre :

- les pouvoirs, services et institutions publics pour que cet engagement citoyen soit respecté et pris au sérieux dans un vrai dialogue (mais sans la promesse, non tenable, d'accepter sans filtre tout ce qu'il produit) ;

- les citoyens engagés qui n'ont pas toujours une vision ouverte de l'intérêt général et s'engagent souvent pour un intérêt, au mieux, de groupe.

D'ailleurs, c'est bien à transformer cette hypothèse en réalité et donc à la rendre réaliste que le Pacte essaye de contribuer depuis sa création. Il nous faut faire de cette hypothèse un objectif. ■

AYONS DU PIF !



Adjoint au maire d'Antony, Pascal Colin préside le Réseau national de l'économie sociale et solidaire (RENESS). Sollicité pour donner son avis sur le rôle joué par les élus locaux dans le développement de la citoyenneté et de la fraternité, il nous fait part de ses commentaires.

SUR LE RÔLE DES MAIRES EN MATIÈRE DE COHÉSION NATIONALE

Je partage profondément la conviction que les maires sont des fabricants de liens plus que de biens. Dans un tel contexte, l'Arlésienne de la décentralisation doit devenir une réalité. Entre les bonnes déclarations d'intention confrontées à l'excès de normes et à une diminution de l'autonomie des collectivités locales au motif de contraintes administratives diverses, il y a loin de la coupe aux lèvres. La décentralisation est souvent une incantation éloignée des réalités du terrain. Les nombreuses démissions de maires qui sont évoquées dans l'ouvrage de Jean-Louis Sanchez ne sont que le révélateur d'un malaise auquel les élus locaux de toutes sensibilités sont confrontés.

Oui, les maires sont des acteurs incontournables et indispensables à la cohésion nationale. Sur 520 000 élus locaux, plus de 500 000 sont des maires ou des conseillers municipaux de petites, moyennes ou grandes communes. Nous pouvons parler du rôle des maires mais il ne faut surtout pas oublier ces 500 000 élus municipaux qui souvent, très modestement par leur engagement quotidien, font vivre nos territoires. Que serait la cohésion nationale sans ces quelque 500 000 élus qui

représentent la population de notre pays ? Il me semble indispensable qu'un véritable statut de l' élu communal soit mis en œuvre.

SUR LE BÉNÉVOLAT ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

À titre personnel, je vis une tension entre des réalités territoriales très différentes. Maire adjoint d'Antony, ville de 63 000 habitants, et vice-président de son CCAS, je constate au quotidien l'engagement de la ville, de son Maire, des élus mais également du personnel municipal et de ses associations pour faire vivre au quotidien le bien vivre ensemble. Par ailleurs, j'ai des ancrages familiaux dans un petit village de 300 habitants dans des Cévennes, à Saint-Laurent-le Minier. Il y a une école, une poignée de commerces et une agence postale ouverte de manière intermittente. Sans l'engagement quasi bénévole des élus, beaucoup de fonctions indispensables à la cohésion sociale ne seraient pas assurées. Je suis toujours impressionné du dynamisme associatif qui existe dans un petit village pour soutenir l'école, faire vivre une bibliothèque, développer des animations culturelles et artistiques, créer du lien social.

La citoyenneté n'a pas besoin de délégation. Elle a besoin d'être reconnue, valorisée et prise en compte. En France, souvent la légitimité

vient du haut vers le bas. Cette vision des choses est souvent sclérosante et ne reconnaît pas à la société civile à sa place légitime. Au Canada, par exemple, il y a tout un programme de citoyenneté active afin d'être « *un pays plus fort et plus inclusif* ». Cérémonie de la citoyenneté... plusieurs occasions sont données aux habitants afin de réfléchir à l'importance et à la signification d'être citoyen. En France, l'Odas a lancé la Journée Citoyenne et de la Fraternité afin de « *favoriser la participation de chacun et constituer une véritable fabrique de liens sociaux* ». Il faut soutenir toutes les initiatives qui permettent une citoyenneté active : fête des voisins, voisins vigilants, solidarité intergénérationnelle...

Le Réseau national de l'économie sociale et solidaire (RENESS), dont je suis le Président, est à l'origine du concept du Produit Intérieur de Fraternité : le PIF. « *Après le PIB et l'IDH, ayons du PIF !* ». Tel était l'appel national que nous avons lancé et qui a rencontré un vif succès. Imaginez que chaque ville ou territoire puisse valoriser les actions de ses habitants autour du vivre-ensemble, de la citoyenneté, du bénévolat, de la solidarité... Pour une véritable cohésion, engageons-nous dans nos territoires à décliner le Produit Intérieur de Fraternité ! ■



LE MAILLON MANQUANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Jean-Marie Muller est président de la Fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape). Sollicité sur le rôle des maires en matière de protection de l'enfance, il nous fait part de ses commentaires.

SUR L'UTILITÉ DES MAIRES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Pour répondre à cette question je vais m'inspirer de ma propre expérience d'enfant placé, en qualité de pupille de l'État, chez une nourrice, dans un petit village. Mais je vais aussi me servir des enseignements de mon engagement militant au sein des ADEPAPE, associations d'entraide d'anciens enfants placés, dont la grande majorité ont été confiés en famille d'accueil en milieu rural. De mon passé personnel, je me souviens avoir été voisin de la ferme du maire et m'être fait tirer les oreilles par lui, lorsque je faisais une bêtise. Car le maire connaît bien chacun des habitants du village.

C'est pourquoi les maires auraient dû davantage être pris en considération lors de la grande réforme de la décentralisation qui, en 1983, a confié aux départements la protection de l'enfance, pour rapprocher celle-ci des territoires. Or, les départements se sont organisés en unités territoriales et ont mis en place des équipes éducatives d'intervention, qui ont progressivement distendu les liens avec le maire et l'instituteur dans le suivi des enfants confiés. Et c'est regrettable,

car jadis le « livret de pupille » édité par le service de la population chargé des enfants confiés (les « gosses de l'assistance », disait-on en ce temps) précisait dans ce qui était les recommandations de bonnes pratiques de l'époque :

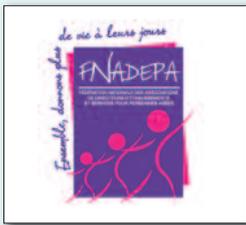
« MM les Maires et les membres de l'enseignement sont instamment priés d'exercer une surveillance constante et paternelle des pupilles de l'Etat placés dans leur communes (...) Leur sollicitude pour ces enfants dignes d'intérêt à tous les points de vue doit les amener à signaler à la direction de la population tous ceux qui ne trouvent pas chez leur nourricier ou leur patron les soins auxquels ils ont droit et ne reçoivent pas l'éducation qui doit en faire des personnes honnêtes et de bons citoyens. Les Maires sont également priés de signaler tout pupille qui serait placé dans leur commune sans autorisation de l'administration (l'État en la circonstance). »

Ce texte montre bien que les maires étaient considérés comme des observateurs de première ligne de la population. Ce qui semble avoir été oublié lors de la professionnalisation de la protection de l'enfance. C'est pourquoi je pense

que les unités territoriales devraient assurer une meilleure liaison avec les élus locaux. Ceux-ci participent au quotidien à la vie de la population, avec de nombreuses rencontres lors des animations culturelles et sportives par exemple. Ils sont bien placés pour détecter les premiers indices de difficultés des enfants dès la scolarisation et dans les demandes d'aides financières auprès du CCAS.

Bien évidemment, ceci est précieux car une prévention efficace en protection de l'enfance résulte principalement de la rapidité de repérage des difficultés, avant que les situations ne se dégradent et ne conduisent à des séparations inutiles ou des maltraitances découvertes trop tardivement. Avec les maires, on pourra mieux accompagner les enfants de la protection de l'enfance dans leur quotidien, repérer leurs capacités, leurs engagements (au foyer rural ou à la MJC par exemple), et les promouvoir, dans le souci de rompre la chaîne des inégalités de destins.

« En faire des personnes honnêtes et de bons citoyens », était la demande faite par l'État aux maires. Et s'ils étaient le maillon manquant de la protection de l'enfance ? ■



NOS COMBATS SONT COMMUNS



Jean-Pierre Riso préside la FNADEPA qui, depuis près de 40 ans, forte de ses 1 500 adhérents, porte dans son action en faveur des personnes âgées des valeurs humanistes et fraternelles qui trouvent un large écho parmi les élus locaux et nationaux. Il nous fait part de ses commentaires.

SUR LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

C'est parce que le soutien à l'autonomie est un enjeu sociétal fort que nous souhaitons rappeler l'urgence de la mise en œuvre de décisions fortes pour accompagner mieux nos aînés d'aujourd'hui et de demain. Plusieurs actions doivent impérativement être mises en œuvre au plus tôt.

À court terme, et pour assurer la survie des établissements et services, il convient de lancer un Plan Marshall de recrutement conduisant à la création de 100 000 postes sur 5 ans, d'accélérer le versement des aides financières sur l'énergie (bouclier tarifaire et amortisseur), d'indexer les tarifs et budgets des établissements et services sur l'inflation, d'étendre la revalorisation des heures de nuit aux soignants de tous les EHPAD (et de garantir son financement intégral), de financer enfin les revalorisations salariales (Ségur, Prime Grand âge, avenant 43,...) à hauteur des engagements pris.

À moyen et long terme, il convient de mettre en œuvre une réforme structurelle de notre secteur par la transformation du modèle économique des ESMS, de poursuivre la rénovation et l'équipement

des établissements, d'engager une loi de programmation pluriannuelle pour le Grand Âge ambitieuse pour soutenir avec efficacité la transition démographique.

L'actualité récente, la stratégie interministérielle et sociétale « Bien Vieillir » présentée récemment par la ministre Aurore Bergé ainsi que le vote encore plus récent, à l'Assemblée nationale, de la proposition de loi portant diverses mesures pour bâtir la société du Bien Vieillir sont de nature à faire naître de vrais espoirs. Et comme toujours, à la FNADEPA, nous serons très vigilants sur la concrétisation effective de ces ambitions... et sur les délais de leur mise en œuvre !

SUR LES MAIRES ET LE PACTE RÉPUBLICAIN

Les maires de France, qu'ils exercent dans les plus grandes villes ou dans les plus petits villages de notre pays, sont garants d'un pacte républicain de plus en plus souvent mis à mal. Ils sont les gardiens du vivre-ensemble et constituent des digues vertueuses contre nombre des maux qui s'accroissent dans notre société.

Leur engagement au profit de nos aînés s'exprime de manière différente. Pour les élus qui, partout

en France, sont gestionnaires d'EHPAD, de résidences-autonomie ou de SAAD par le biais de leurs CCAS, la responsabilité est immense. Leurs fonctions les soumettent, solidairement avec leurs directrices et leurs directeurs, à des contraintes immenses en matière de gestion du personnel ou de gestion financière. Elles les mettent face à des injonctions paradoxales, entre libertés des personnes et sécurité, entre choix budgétaires et garantie de la vie à tout prix et souvent entre colère et renoncement.

Pour les élus qui ne sont pas directement gestionnaires, la responsabilité est tout aussi importante. Garantir le pacte républicain n'est pas aisé et chacun, de sa place, s'y attache avec force. Ces engagements, les maires les partagent toujours avec les adhérents de la FNADEPA. Nos combats sont communs et nous conduisent à revendiquer un meilleur accompagnement de nos aînés d'aujourd'hui et de demain, de leurs familles et des professionnels qui les soutiennent. C'est ensemble que nous ferons avancer cette cause et que chacun pourra améliorer ce vivre-ensemble, fondement de la cohésion nationale et du pacte républicain. ■

TRAVAILLER ENSEMBLE EN BONNE INTELLIGENCE



Enseignant, formateur et consultant en politique publique, Patrick Norynberg est cofondateur et président d'une régie de quartier en Seine-Saint-Denis. Il est aussi membre de la direction nationale du Mouvement des régies et coordinateur national de la démarche participation citoyenne pour l'association Empreintes Citoyennes. Il nous fait part de ses commentaires.

SUR LA VIE ASSOCIATIVE

Je partage la philosophie et les propositions formulées dans ce livre. En effet, les associations peuvent être de belles écoles de la citoyenneté. Pour cela, il faut absolument les reconnaître et les soutenir pour ce qu'elles sont et ce qu'elles font. Sortir de « l'appel à projets » qui met en concurrence les associations. Je pense en particulier aux quartiers politiques de la ville ou ce dont nous avons besoin, ce sont de forces vives sur le terrain, avec des bénévoles impliqués qui agissent au quotidien pour recoudre le lien social. On pourrait, par exemple, aider les associations pour leur projet associatif sur toute la durée des nouveaux contrats de ville. C'est un excellent moyen de garantir le déploiement de la solidarité active dont nous avons tant besoin dans nos quartiers. Avec cet engagement pour la durée des six ans du contrat de ville, on pourrait aussi imaginer une clause de revoyure à mi-parcours.

Dans tous les territoires, les collectivités locales et les associations peuvent aussi travailler ensemble

en bonne intelligence en se soutenant mutuellement, notamment au travers de chartes d'engagements réciproques, dispositif qui a été imaginé en 2015 et qui peine à se déployer et à se développer de façon générale sur le territoire. Lorsqu'on observe ce qui se fait dans ce cadre-là, à la fois pour préparer ces chartes et les coécrire avant qu'elles ne soient signées, elles permettent de sceller les bases d'un partenariat qui a du sens et qui repose sur des engagements clairs de chacune des parties.

SUR L'INSERTION ET LES RÉGIES DE QUARTIER

Sans les habitants, les citoyens d'un territoire, mais aussi les élus et les bailleurs sociaux, il n'y aurait pas de régie de quartier. Ces structures associatives s'ancrent dans les territoires sur la base d'un projet à la fois d'insertion professionnelle et sociale, mais plus globalement, sur un projet endogène et de développement du lien social. La gouvernance des régies de quartier s'appuie sur ce triptyque habitants, élus locaux, bailleurs. Les habitants y

sont majoritaires dans les conseils d'administration et ils les président la plupart du temps. Là encore, la reconnaissance de ces structures pour le travail de fourmis et de dentelles qu'elles opèrent sur les territoires est indispensable. Par exemple, nous pourrions imaginer que l'État et les collectivités territoriales, dans le cadre des prochains contrats de ville « quartiers 2030 », impulsent la création de régies de quartier et les soutiennent de façon pérenne comme cela se fait avec les centres sociaux ou les espaces de vie sociale.

Enfin, ces associations appartiennent à la grande famille des acteurs de l'économie sociale solidaire et de la lutte contre toutes les exclusions. Ces structures ont beaucoup mieux résisté à la crise sanitaire passée. Elles ont fait preuve d'innovation et d'adaptabilité pour répondre à l'urgence (fabrication de masques, portage de repas). Nous avons tellement besoin de proximité, de solidarité et de fraternité ! ■

INFUSER TOUTES LES POLITIQUES LOCALES

Très impliqué dans l'observation du monde municipal et son rôle en matière de préservation du vivre-ensemble, l'Odas considère que le sujet de la citoyenneté devrait infuser toutes les politiques locales, les actions et les projets. Son délégué général, Didier Lesueur, et son directeur de la communication, Joachim Reynard, nous font part de leurs commentaires.

SUR LE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX

Alors que les fragilités et les difficultés ne cessent d'augmenter, il devient de plus en plus urgent de s'attaquer aux causes, et de ne pas se concentrer sur les conséquences. C'est tout l'enjeu de la prévention, positionnée le plus en amont possible des difficultés, celle qui cherche à agir sur l'environnement des personnes concernées, et à agir avec elles. Avec comme finalité de soutenir le développement des liens sociaux et des repères partagés. Car nous avons besoin les uns des autres.

Ce nouveau défi constitue un enjeu fondamental pour la cohésion de la société et la vitalité de la démocratie. C'est pourquoi, de longue date, l'Odas a identifié la troisième valeur de la République, la fraternité, comme un soubassement essentiel pour la citoyenneté à l'échelon local. Cette dialectique est bien au cœur de l'ouvrage de Jean-Louis Sanchez.

C'est tout le sens de notre engagement avec des communes pour définir et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de développement de la citoyenneté. Ce qui implique pour ces territoires de s'appuyer sur une vision politique partagée et une approche opérationnelle

transversale et partenariale. Et c'est moins simple qu'il n'y paraît. Car le sujet de la citoyenneté doit effectivement infuser toutes les politiques locales, de l'éducation à la sécurité, leurs actions et leurs projets. Ce sont les seules collectivités de proximité immédiate avec les habitants et qui disposent des différents leviers utiles.

Pour donner un exemple, l'Odas porte des projets plus spécifiques, comme La Journée citoyenne, une initiative locale de la commune de Berrwiller il y a vingt-cinq ans, qui est organisée désormais par près de 3 000 communes. Chaque année, les habitants consacrent une journée à leur commune pour réaliser ensemble des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine à des projets associatifs, culturels, éducatifs... La finalité c'est moins l'action en tant que telle, que de créer un prétexte pour favoriser la connaissance entre les habitants et donc l'établissement de la confiance et de relations plus durables.

Redonner une place et du sens à l'action collective, encourager les relations entre les habitants, c'est

une voie pour renforcer les solidarités locales, le sentiment d'utilité sociale, l'interdépendance... Et ces éléments ont aussi un impact décisif sur les problématiques sociales et de santé.

SUR LE RÔLE DES AÎNÉS DANS NOTRE SOCIÉTÉ

L'Odas mène des travaux tant en matière d'observation et d'évaluation de l'impact des politiques publiques, qu'en matière d'analyse des innovations sociales. Les travaux que nous avons menés sur le vieillissement posent l'hypothèse suivante : le vieillissement sans précédent de la population ne pourra être abordé sereinement sans un fondamental changement de regard sur l'avancée en âge.

En France le nombre de retraités en relative bonne santé ne cesse d'augmenter, mais une part de plus en plus faible d'entre eux est engagée dans des logiques contributives. Un inquiétant paradoxe, qui peut s'expliquer en partie par une tendance au repli sur soi. En partie seulement, car la vision condescendante de notre société sur cette période de la vie entretient un sentiment de dévalorisation et incite plutôt au retrait. Or, encourager la capacité à agir et l'utilité sociale de toutes les personnes, quel que soient leur

âge, constitue un rempart collectif contre l'isolement et la perte d'autonomie. C'est non seulement un enjeu pour la dignité des personnes, mais aussi un enjeu de santé publique. En effet, de nombreuses études récentes font état d'un lien entre solitude et détérioration de la santé¹.

Il est donc effectivement temps d'encourager un rôle beaucoup plus actif des personnes âgées dans leur territoire de vie, en orientant davantage le passage à la retraite comme un temps libéré en partie au service du collectif. Concrètement, on peut par exemple accroître l'offre périscolaire dans les communes. Au-delà

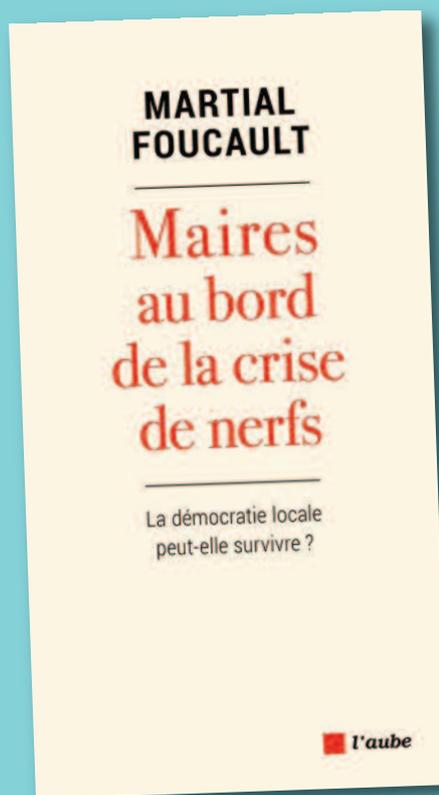
du simple loisir, leurs contributions permettraient de favoriser la transmission entre les générations et la socialisation des enfants. De même, les systèmes de parrainage mériteraient d'être développés, dans le domaine de la protection de l'enfance tout comme dans celui de l'insertion. Cet appui est également envisageable dans d'autres domaines que l'éducation et le social.

Ainsi, le vieillissement peut être vu comme une formidable opportunité pour notre société, si on identifie et active tous les leviers favorisant l'implication des retraités, sous des formes et des modalités très diver-

sifiées dans les territoires. Cette approche politique et opérationnelle permettrait aux retraités d'être acteurs d'un développement durable et de cohésion sociale et aussi de répondre à de multiples besoins, en complément et en soutien des professionnels.

1) Le 2 octobre, une publication scientifique est ainsi venue établir pour la première fois une corrélation entre solitude et incidence de la maladie de Parkinson. Dans une tribune publiée en avril par le New York Times, Vivek Murthy, l'administrateur de la santé publique des États-Unis qui a popularisé l'expression « épidémie de solitude » écrivait : « *Quand les gens sont socialement déconnectés, le risque d'anxiété et de dépression augmente. Tout comme celui de maladie cardio-vasculaire, de démence et d'infarctus* ».

UN AUTRE OUVRAGE À LIRE !



Martial Foucault écrit : « *La situation des maires ressemble aux compressions de César : ils se sentent pris en tenaille entre un État central omniprésent, de nouvelles intercommunalités de plus en plus omnipotentes et des citoyens de plus en plus exigeants.* » Les causes du malaise des maires, la crise de nos territoires, le sentiment d'abandon de la France rurale – voire provinciale –, ont donc des racines profondes et multiples. Tel est l'objet de ce livre. Un portrait des hommes (et de quelques femmes) qui tiennent encore notre territoire, une interrogation sur notre cadre démocratique de base, des questions sur le besoin de ré-enracinement d'une société bousculée par la révolution numérique et écologique. Ceux qui furent hier les premiers de cordée de leurs territoires en sont-ils devenus aujourd'hui les premiers de corvée, au risque d'une implosion de notre modèle démocratique ? Terrible question que nous pose l'auteur.



« TANT QU'IL Y AURA DES MAIRES... DES BÉNÉVOLES, DES SALARIÉS ET DES ASSOCIATIONS LOCALES »

L'ADMR fédère 2 600 associations locales au cœur des territoires et a fait de la proximité l'une des valeurs qui sous-tendent son engagement. Alors que certains voient dans les fusions, les regroupements, l'élargissement des périmètres, les gages d'une plus grande efficacité mais aussi d'une plus grande performance économique, l'ADMR a fait le choix, depuis son origine, de structures associatives à taille humaine. Son directeur de la communication, Dominique de Ternay, nous fait part de ses commentaires.

Pour l'ADMR, la présence au cœur des villages, mais aussi des quartiers, est garante d'une capacité d'innovation sociale au service de nos concitoyens, d'une capacité d'écoute et de prise en considération des besoins de nos bénéficiaires comme de nos salariés. Comment, dès lors, ne partagerions-nous pas pleinement le propos du livre *Maires : le dernier rempart* qui souligne l'importance cruciale de pouvoir appréhender son environnement, comprendre les attentes de ses concitoyens et agir au niveau local ? C'est effectivement en intervenant au niveau local que peuvent pleinement s'exprimer la solidarité et le respect de chacun – autres valeurs de l'ADMR – qui donnent toute sa place à l'Humain.

SUR LE BÉNÉVOLAT

Maires : le dernier rempart évoque « la question délicate de la relation entre professionnels et bénévoles dans l'action publique ». Cette question est au cœur du modèle ADMR dont le moteur est précisément le binôme bénévole-salarié. C'est cette interaction étroite qui, élargie aux relations

entre bénévoles ADMR, élus et salariés des communes, s'est révélée innovante et fructueuse, tant pour la prise en considération des besoins des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap, que dans le domaine de la petite enfance pris en charge par les municipalités. « *Dépasser l'antinomie entre bénévoles et professionnels, pour construire entre eux une véritable complémentarité de missions et de valeurs* » n'est donc pas un objectif inatteignable : c'est le cœur de l'engagement du bénévole ADMR et la condition sine qua non de sa capacité à répondre aux besoins et attentes de ses concitoyens.

L'ouvrage de Jean-Louis Sanchez alerte également sur la situation du monde associatif « *de plus en plus confronté à de lourdes préoccupations de gestion, qui tendent à déplacer leur centre d'intérêt de la recherche de sens à la recherche de moyens* ». Si, comme il l'indique, ce risque est lié au fait de faire appel à des salariés, l'ADMR – et ses 94 000 salariés – pourrait bien être concernée au premier chef ! Il est vrai que la volonté

de revaloriser nos métiers et d'offrir à nos salariés une meilleure qualité de vie au travail se heurte depuis des années à de grandes difficultés de financement et mobilise donc une part non négligeable des efforts de notre encadrement, bénévole ou salarié. Mais de la même façon que nous rappelons régulièrement que l'ADMR n'est pas qu'un prestataire de services mais aussi un mouvement, nous assumons aussi totalement ce rôle de prestataire de services qui, loin de « *faire passer le projet politique derrière le projet d'activité* », est aussi constitutif de ce projet politique : l'ADMR assure aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire y compris dans des zones isolées, pour des familles particulièrement fragilisées, pour des personnes ne pouvant supporter de conséquents restes-à-charge, des missions que le secteur lucratif ne souhaite pas assurer. Mouvement, prestataire de services, mais aussi créateur d'emplois et par là même aménageur de territoire, c'est sans doute la singularité et la richesse d'un réseau comme l'ADMR. ■



SOS VILLAGES
D'ENFANTS

**Pour que frères et sœurs
partagent la même enfance,
il faut tout un village,
des professionnels de l'enfance,
et vous !**



www.sosve.org

CÉLÉBRONS LE Collectif

ASSURANCES
AUTO et HABITATION
JUSQU'À

-30%*

DU 1^{ER} SEPTEMBRE
AU 31 OCTOBRE 2023

Cédric, agent ferroviaire et
défenseur de l'équipe de France
de Rugby Fauteuil.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF

ASSURÉMENT HUMAIN



*15 % de réduction la 1^{ère} année pour toute souscription en tacite reconduction d'un contrat AUTO PASS ou d'un contrat Habitation DOMO PASS (souscription ou ajout d'une maison ou d'un appartement en résidence principale ou secondaire, hors logement en maison de retraite) ou d'un contrat habitation AMPHI PASS « Etudiant » (hors logement en école de fonctionnaire), hors frais d'échéance, contribution attentat, fonds de solidarité, coût d'avenant, frais de mensualisation et droit d'entrée.
Et 15 % de réduction supplémentaire la 1^{ère} année sur le 2^{ème} contrat AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS souscrit et les suivants, répondant aux conditions ci-dessus. Offres valables du 1^{er} septembre 2023 au 31 octobre 2023, non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.